

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Préambule

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) est une étape obligatoire et essentielle dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 4312-1, L. 3312-1, L. 2312-1, L. 5211-36 et L. 5622-3 du CGCT).

Suivant l'article L. 2312-1 du CGCT, « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (...).

La loi NOTRe du 7 août 2015 a étendu le périmètre du rapport à l'exposé d'informations précisant les différents paramètres des ressources humaines employées par la Ville telles que les éléments de rémunération, la durée effective du temps de travail et la structure des effectifs.

* * *

Le rapport sur les orientations budgétaires présente ainsi la stratégie de la municipalité sur les dépenses et les recettes, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, pour le budget et les années à venir.

Le présent rapport dresse également la situation de la dette communale et la structuration des ressources humaines. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle des effectifs et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Bien qu'il n'ait aucun caractère décisionnel, la teneur de ce débat doit faire l'objet d'un rapport et d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi, conformément au code général des collectivités territoriales.

Première étape du cycle budgétaire 2025, le rapport sur les orientations budgétaires participe à l'information des élus et sert de support aux discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Conscient de l'enjeu pour le territoire, le Conseil municipal votera le budget de la Ville en mars 2025.

Il s'agit avant tout d'orientations, le calibrage des dotations budgétaires pour 2025 étant susceptible, comme le prévoit le cadre réglementaire, d'évoluer dans les prochaines semaines avant le vote du budget primitif. Ces évolutions sont d'autant plus possibles au regard des incertitudes sur la construction du budget de l'Etat.

Par ailleurs, avec la nouvelle norme M57, l'organe délibérant a désormais la possibilité de se prononcer annuellement, à chaque vote du budget, sur un principe de fongibilité des crédits entre chapitres budgétaires, dans une limite maximale de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette mesure doit permettre d'offrir aux collectivités une plus grande souplesse de gestion en réajustant les crédits selon les besoins et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition



permettra également d'effectuer des opérations purement techniques avec moins de contrainte sur le calendrier budgétaire.

* * *

SOMMAIRE

Introduction..... 5

Chapitre 1 : Le contexte économique et financier, de l'international au local, et ses impacts sur la construction budgétaire 2025..... 6

A - Une économie mondiale ambivalente 6

B – La faiblesse de la croissance de l'économie française 7

C – En l'absence de projet de loi de finances adopté dans les temps, de grandes incertitudes pèsent sur la construction des budgets des collectivités locales 10

1/ Le projet de loi de finances initial 2025 proposé par le gouvernement Barnier et les détails des différentes mesures prévues :..... 10

2 / La censure du PLF et l'activation de la loi de finances spéciale 11

3/ A ce stade de la préparation budgétaire, ce que nous avons retenu comme hypothèses..... 14

Chapitre 2 : La structuration des finances communales 15

A - La structure financière actuelle 18

1/ Recettes de fonctionnement et d'investissement 18

2/ Focus sur la décomposition de la chaîne fiscale 20

3/ La recherche active de financements extérieurs..... 22

4/ Evolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement..... 24

B - Les grands indicateurs de pilotage financiers..... 25

1/ L'épargne 25

2/ La capacité de désendettement 27

C - Un désendettement amorcé pour financer la programmation d'investissements et qui restera inférieur à l'encours de dette en euro par habitant du début de mandat conformément aux engagements de la Municipalité..... 28

1/ Panorama de l'encours actuel..... 28

2/ Répartition de l'encours par type de taux et par prêteur 30

3/ Gestion du risque 31

4/ Le profil d'extinction de l'encours de dette 32

D - Une masse salariale contenue, malgré l'impact des créations de postes liées aux ouvertures d'équipement et l'amélioration de l'offre de services..... 34

1/ La structure des effectifs au 31 décembre 2024 34

2/ L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel en 2025 38

E - Les nouveaux outils de pilotage et de gestion de la collectivité 42

Chapitre 3 : Les grandes orientations budgétaires et les priorités de l'action communale pour 2025 44

A – Agir pour l'égalité territoriale, les quartiers prioritaires et le renforcement d'un service public de proximité. 44

1/ Trois nouveaux équipements structurants dans le quartier de Gagarine 44

2/ L'extension du centre social Mandela (325 k€) 46

3/ Lancement des études pour l'extension et l'implantation de la cantine du futur à Fraternité / Gallèpe 47

B- Agir pour engager les transformations de demain 47

1/ Par la transformation écologique de notre ville et les différents travaux dans les écoles qui réduisent la consommation des énergies 47

2/ Par la transition alimentaire 47

3/ Par la poursuite de la renaturation en ville pour un cadre de vie agréable en s'appuyant sur la stratégie paysagère 49

C - Agir en concertation avec la population 51

1/ Les Assises de la jeunesse 51

2/ Les Assises de la vie associative et la confirmation du soutien au secteur associatif 52

D – Agir pour l'amélioration continue des offres de service au public 52

1/ L'offre petite enfance 52

2/ Le portail Wifi pour les usagers dans différents sites 53

3/ Les séniors : après la rénovation de la MDR, des animations supplémentaires 53

4/ Continuer à agir sur le logement et l'habitat insalubre 53

5/ L'amélioration du cadre de vie avec le réaménagement des rues 53

6/ Des événements culturels et festifs de qualité 54

E – Agir pour garantir la continuité des grands projets et des stratégies déployées au long cours 54

1/ ZAC de l'Horloge 54

2/ Reconstitution des réserves foncières 54

3/ La poursuite de l'entretien du patrimoine communal 55

Conclusion 55

Introduction

Ce rapport d'orientations budgétaires s'est construit dans une situation sans précédent, puisque le budget de l'Etat n'a pas été adopté dans les délais réglementaires et ne l'est toujours pas au 30 janvier 2025. Une situation inédite marquée également par l'instabilité institutionnelle et une gestion incarnée par 4 gouvernements différents sur la seule année 2024.

Dans ce contexte, les collectivités locales ont été des cibles de premier choix. Certains ministres démissionnaires ont mis en cause la gestion de celles-ci pour justifier en partie l'état désastreux des finances publiques et les gouvernements successifs prévoient tous de les faire contribuer au redressement des finances publiques selon des modalités et à des niveaux encore incertains, ce qui complexifie encore davantage l'acte de projection et d'anticipation que constitue un budget prévisionnel.

Ainsi, le projet de loi de finances initial prévoyait une participation des collectivités à hauteur de 5 milliards d'euros. Même si ce projet n'a finalement pas été adopté, l'actuel gouvernement a tout de même précisé que « *la motion de censure n'a pas fait disparaître le déficit public, ni la dette* ». Ce gouvernement a d'ailleurs précisé que pour l'élaboration du nouveau projet de loi de finances, il ne repartirait pas d'une page blanche et que l'effort demandé aux collectivités en 2025 serait certes moins important, mais toujours de rigueur.

Cette position a ensuite été confirmée par la nouvelle ministre des Comptes publics, laquelle a qualifié de « courageux » le « dernier accord qui prévoyait une contribution des collectivités autour de deux milliards d'euros d'économies » laissant entendre, au final, que les restrictions pourraient être en réalité plus importantes. Il est d'ores et déjà certains que l'impact portera aussi bien sur les parties « recettes », qui risquent d'être impactées par une baisse des subventions de l'Etat, que « dépenses » selon la participation finalement sollicitée par l'Etat.

Aussi, cette construction budgétaire a nécessité une grande prudence, et fera probablement l'objet d'adaptations via une ou plusieurs décisions modificatrices dans les prochains mois au gré des informations et des décisions gouvernementales à venir.

Néanmoins, Romainville entend poursuivre ses ambitions et répondre aux besoins croissants de ses habitants. Plus que jamais, ce dernier budget de la mandature se veut un budget volontaire, engagé et responsable. En effet, au-delà des nouveaux outils de pilotage et de transparence financière développés dans ce rapport, ce budget 2025 sera également le témoin de la concrétisation de nombreux projets menés depuis 2021 et de la livraison de nouveaux équipements.

Chapitre 1 : Le contexte économique et financier, de l'international au local, et ses impacts sur la construction budgétaire 2025

A - Une économie mondiale ambivalente

- **Les banques centrales desserrent l'étai du crédit mais dans un contexte géopolitique plus que jamais incertain**

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis sont attendus avec une croissance proche de 3 % également alors que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, plombée notamment par une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentirait également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

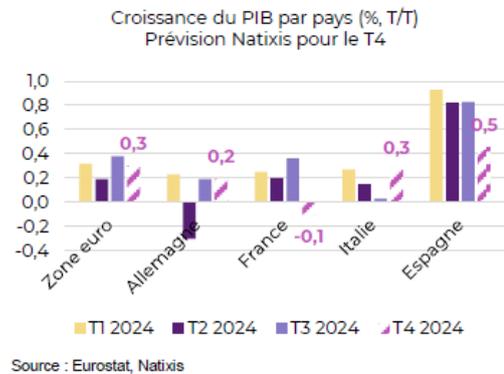
La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait en 2025 :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé courant 2024 ses taux directeurs de 100 pbs à 3,00 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait pour atteindre un taux pivot prévu à 2,0 % en juin 2025.
- La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et compte le poursuivre.
- La Banque du Japon, de son côté, a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. La poursuite de la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une diplomatie plus imprévisible. Selon les estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans dans la Zone Euro.

Zone Euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3ème trimestre, mais cela va-t-il durer ?

L'activité a progressé de +0,4% au 3^e trimestre en zone Euro, après +0,2% au deuxième trimestre, une hausse supérieure aux attentes. La dynamique de la croissance est loin d'être uniforme : L'Espagne affiche +0,8% de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4%, soutenue par l'effet temporaire des Jeux Olympiques et Paralympiques. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % entre les deux derniers trimestres, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au troisième. Pour le 4ème trimestre 2024, la croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, sera marquée par une forte hétérogénéité entre pays.



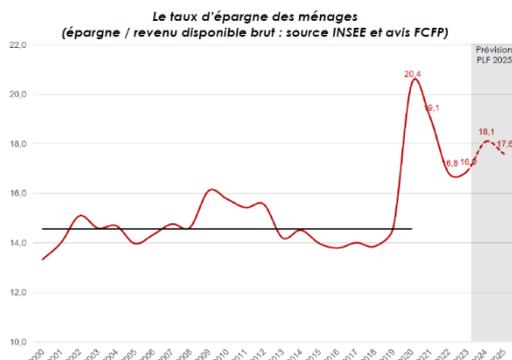
B – La faiblesse de la croissance de l'économie française

- Des prévisions par l'Etat qui se révèlent souvent trop optimistes

En 2024, l'économie française continue à démontrer sa résilience, malgré un contexte international relativement peu porteur. Si l'investissement privé pâtit des taux d'intérêt élevés et l'épargne des ménages demeure au-dessus de son niveau avant crise, les exportations ont repris. La croissance devrait atteindre 0.9 % sur l'année, avec une composition toutefois peu favorable pour les recettes. Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris ont attiré des millions de visiteurs et devraient soutenir la croissance annuelle à hauteur de +0,1 pt de PIB selon l'Insee.

L'investissement se stabiliserait, tant pour les ménages que pour les entreprises, grâce à la détente des conditions de financement. Les exportations profiteraient d'une demande mondiale adressée à la France mieux orientée.

Un aléa important concerne l'évolution du taux d'épargne des ménages, qui se situe encore à un niveau historiquement élevé. L'hypothèse d'une baisse seulement graduelle en 2025 est envisagée. Un ajustement plus rapide de l'inflation soutiendrait davantage la consommation et donc l'activité.



L'inflation : au sens de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC), l'inflation a poursuivi son reflux en 2024, et s'établirait à +2,1 % en moyenne annuelle (après +4,9 % en 2023). Les prix de l'énergie ralentiraient, notamment du fait de la baisse des prix des produits pétroliers. En parallèle, les prix des produits alimentaires et manufacturés se stabiliseraient. En août 2024, l'inflation est

repassée en dessous des 2 % pour la première fois depuis août 2021, à +1,8 %. Elle a même diminué à 1,2 % en septembre 2024, plus bas niveau observé depuis juillet 2021.

L'inflation serait majoritairement soutenue par le prix des services, en lien avec la dynamique des salaires.

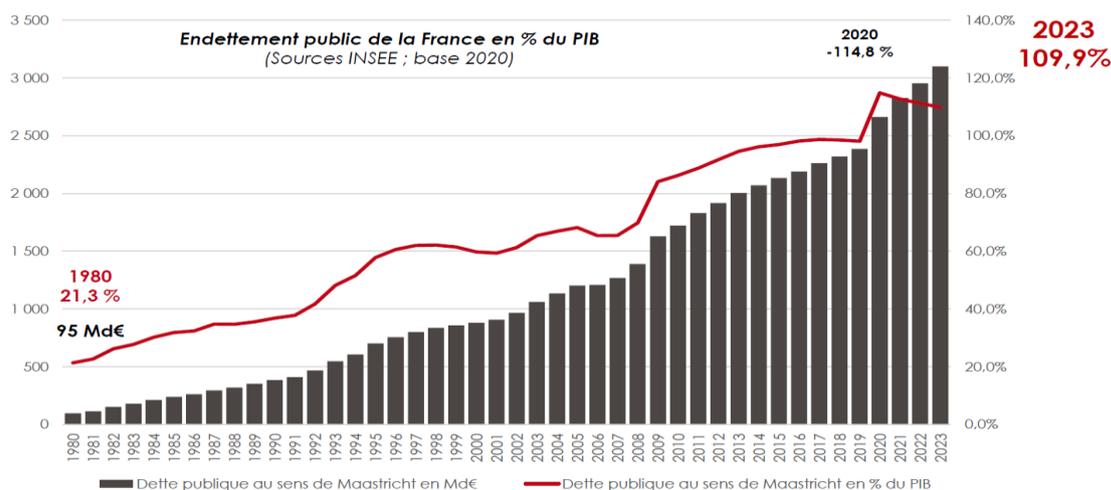
La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le chômage : Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture. De plus, de nombreux plans sociaux sont avancés, ce qui fragilise davantage l'économie et annonceurs de la probable augmentation du taux de chômeurs.

- Le poids de la dette publique a atteint un niveau historique

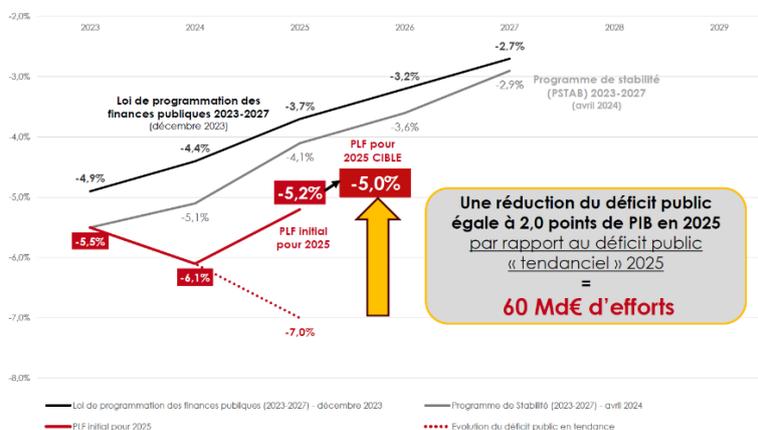
En effet, cette dette a atteint un niveau tel qu'aujourd'hui les remboursements induits limitent considérablement la capacité d'action de l'Etat et fragilisent son économie à l'échelle internationale.

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.



En dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement lent et de nombreuses mesures présentées par le gouvernement manquent à ce jour de précisions, notamment en ce qui concerne le volet réduction des dépenses.

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 votée décembre 2023 prévoyait une diminution cadencée pour atteindre -2.7% du PIB en 2027. Le projet de loi de finances 2025 du Gouvernement Barnier prévoyait initialement un tour de vis de 60 milliards de dépenses, équivalent à 2 points de PIB afin d'afficher un déficit ramené à 5%.



- Taux d'intérêt : Décrue des taux courts, mais pas forcément des taux longs

L'épisode inflationniste observé à partir de 2022 a amené la BCE à fortement remonter ses taux directeurs afin de juguler la hausse des prix en zone euro : le taux de dépôt est ainsi passé de -0,5 % en juillet 2022 à 4,0 % en septembre 2023, soit une hausse de 450 points de base (pb). L'inflation a toutefois nettement diminué en zone euro depuis 2023, revenant progressivement vers la cible de 2 % et la BCE anticipe une inflation à 2,1 % en moyenne en 2025. Cette maîtrise de l'inflation a permis à la BCE d'entamer son cycle de baisse des taux directeurs depuis juin 2024. Fin 2024, la BCE a ainsi réalisé 4 baisses de taux de 25 pb, ramenant le taux de dépôt de 4,00 % à 3,00 %.

Ce mouvement devrait se poursuivre en 2025, les marchés anticipant 4 à 5 baisses supplémentaires de 25 pb. Cela amènerait le taux de dépôt vers 2,00 %, voire légèrement moins en cas de ralentissement plus marqué de la croissance (la BCE anticipait en décembre une croissance de 1.1 % en zone euro pour 2025).

Cette baisse des taux « courts » ne s'est pas complètement traduite dans la partie longue des taux en zone euro : tout d'abord, le taux souverain à 10 ans de l'Allemagne (Bund) est resté quasi-stable, passant de 2,5 % en mai 2024 à 2,2 % en fin d'année (-30 pb), soutenu notamment par la résilience des taux aux États-Unis. Par ailleurs, le contexte français est particulier : avec l'instabilité politique qui a suivi la dissolution de l'Assemblée nationale et la dégradation des finances publiques, **la prime de risque de la France s'est tendue depuis juin. Le spread de taux entre le taux à 10 ans de la France et de l'Allemagne est ainsi passé de 50 pb sur la première moitié de 2024 à 80 pb fin 2024 (soit +30 pb)**. Cela a ainsi maintenu le taux à 10 ans de la France (OAT) autour de 3,0 % fin 2024. En 2025, l'OAT 10 ans pourrait rester proche de ce niveau avec le maintien d'un spread de taux durablement plus élevé vis-à-vis de l'Allemagne.

La dégradation rapide des comptes publics, aggravée notamment par le maintien du « quoi qu'il en coûte » au-delà de la crise Covid, vient mettre en exergue les difficultés, voire les impasses de l'actuel projet de loi de finances, et exacerbe les divergences politiques et économiques mises en avant lors des débats parlementaires pour y remédier.

C – En l’absence de projet de loi de finances adopté dans les temps, de grandes incertitudes pèsent sur la construction des budgets des collectivités locales

Pour comprendre le niveau d’incertitudes qui pèse notamment sur les collectivités, il est rappelé ci-dessous les différentes hypothèses de construction budgétaire qui ont été proposées par les 2 derniers gouvernements en poste.

Prévisions du gouvernement

		2023	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	% MA	1.1	1.1	1.1
Déficit public	% PIB	-5.5	-6.1	-5.0
Recettes publiques	% PIB	51.0	50.9	51.1
Dépenses publiques	% PIB	56.4	56.8	56.4
Dettes publiques	% PIB	109.9	111.9	114.7
Prélèvements obligatoires	% PIB	43.2	42.8	43.6

Source : PLF 2025, Natixis

1/ Le projet de loi de finances initial 2025 proposé par le gouvernement Barnier et les détails des différentes mesures prévues :

Avant la censure, voici quelles étaient les hypothèses de construction budgétaire...

Avec le PLF initial, la croissance de l’économie était envisagée à +1,1 %, essentiellement tirée par la demande intérieure privée dans un contexte de baisse de l’inflation. La consommation des ménages (+1,3%) devait accélérer, grâce au reflux confirmé de l’inflation.

Cependant, le Haut Conseil des Finances publiques considérait dans son avis sur le projet de loi de finances 2025 : *« la prévision de croissance (1.1%) est un peu élevé compte tenu de l’orientation restrictive du scénario de finances publique associé, qui se traduit par des mesures de hausse des prélèvements obligatoires atteignant un point de PIB et par un repli de la demande publique. Pour compenser cet impact restrictif, la prévision de croissance pour 2025 retient des hypothèses favorables sur le commerce mondial, l’investissement des entreprises et la baisse du taux d’épargne des ménages qui aboutiraient à une très forte accélération de l’activité sans ajustement budgétaire. En dépit du soutien que peut apporter la baisse des taux d’intérêts, une telle accélération apparaît optimiste au regard des indications données par les enquêtes de conjoncture disponibles. »*

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), **ce qui marquerait un dérapage sur les 2 dernières années consécutives. Le nouveau gouvernement Bayrou laisse à penser que le déficit public serait contenu entre 5 et 5.5%.**

Si ce projet de loi de finances avait été adopté, la Ville aurait été impactée de la manière suivante :

- **La mise en place d’un mécanisme de réserve à hauteur de 2% des recettes de fonctionnement :**

- Sont concernées les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement moins le FCCT sont supérieures à 40 M€
- Les collectivités classées aux 250 premiers rangs de la DSU pourraient éventuellement être exonérées.

⇒ **Un impact prévisionnel de 1,5 millions € pour la Ville**

➤ **Augmentation de 4 points des cotisations CNRACL**

➤ **Un impact de 350 000 € en 2025 sur le budget principal de la Ville**

➤ **Modification du périmètre et du taux de FCTVA :**

- Réduction du taux qui passerait de 16,404% à 14,85%
- Modification du périmètre : Abandon du remboursement TVA pour certaines dépenses de fonctionnement

➤ **Une perte estimative de 392 k€**

➤ **D'autres impacts probables mais plus difficilement chiffrables au niveau du BP ont été identifiés :**

- La baisse de l'enveloppe allouée au Fonds vert : Le fonds global annuel est revu à la baisse et passerait de 2,5 Md€ annuels prévus jusqu'en 2027 à **1 Md€ seulement sur 2025**.
- Un retour à la normale pour les taxes d'électricité, diminués durant la forte inflation énergétique 2022-2024.
- Une réforme du fonds de péréquation envisagée suite à une décision du Tribunal Administratif remettant en cause les conditions et données références (2015). Aujourd'hui, la Ville est bénéficiaire de ce fonds de péréquation, et donc l'évolution de ce contentieux est susceptible de nous impacter.
- Le maintien des enveloppes normées des dotations de fonctionnement tout en assurant la dynamique population mais en réduisant les enveloppes variables qui bénéficient à différentes strates de collectivités
- La baisse de l'enveloppe allouée au Fonds vert : Le fonds global annuel est revu à la baisse et passerait de 2,5 Md€ annuels prévus jusqu'en 2027 à **1 Md€ seulement sur 2025**.

Toutefois, avec l'adoption de la censure le 4 décembre 2024, ces mesures n'ont pas à ce stade été reprises, même si la participation des collectivités locales au redressement des finances de l'Etat laisse peu de place au doute...

2 / La censure du PLF et l'activation de la loi de finances spéciale

C'est la deuxième fois depuis 1979 que le pays est confronté à une telle situation, à l'époque le budget n'avait pu être adopté avant le 31 décembre car il contenait des mesures rejetées [par le Conseil constitutionnel](#). Le pays se retrouve donc dans une situation quasi inédite.

« En l'absence de possibilité d'aboutir à la promulgation d'un projet de loi de finances (PLF) pour 2025 avant le 31 décembre » et après le rejet du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) par les députés, cette loi spéciale adoptée le 20 décembre doit ainsi permettre de faire la transition entre 2024 et 2025 en empêchant la paralysie budgétaire et en évitant un « *shutdown* » à l'américaine. La continuité du service public et de l'Etat est inscrite dans la Constitution de 1958.

Particulièrement succinct, ce texte d'urgence ne comprend que trois articles relatifs à « *des dispositions indispensables au fonctionnement régulier de l'État, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale, nécessaires à la continuité de la vie nationale et au fonctionnement des services publics* ».

Il prévoit ainsi d'autoriser le gouvernement à lever les impôts existants et dépenser les crédits sur le fondement du dernier budget voté (celui de 2024). Grâce à lui, l'Etat et les organismes de Sécurité Sociale pourront donc emprunter afin de financer leurs futures dépenses. L'ACOSS (Agence centrale des organismes de sécurité sociale), les caisses dédiées au personnel ferroviaire (CPRPF) aux mines (CANSSM) ainsi que celle des agents territoriaux (CNRACL) seront ainsi autorisées à recourir à l'emprunt « *dans la stricte limite de leurs besoins* ».

C'est le premier article de ce texte – portant sur les recettes de l'Etat et l'autorisation de lever l'impôt – qui donne la possibilité de reconduire des prélèvements sur les recettes au profit des collectivités territoriales pour une « *durée temporaire, jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances de l'année* » 2025.

Quels impacts sur les dotations forfaitaires ?

Concrètement, ce texte permet ainsi aux collectivités de percevoir la dotation globale de fonctionnement (DGF), sur la base de son montant et des règles d'attribution de l'année 2024, c'est-à-dire un peu plus de 27 milliards d'euros, prévus également dans le projet de budget initial du gouvernement Barnier. Il en va de même pour ce qui est des dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR).

La DGF sera donc versée par douzièmes dès le début de l'année, tout du moins pour les enveloppes faisant l'objet d'un versement mensuel, avant que son montant ne soit régularisé lorsque le projet de loi de finances sera voté. Toutefois, les montants pourront bouger pour chaque collectivité puisque certaines variables d'attribution ont pu évoluer, comme la population par exemple, ce qui est le cas pour notre ville.

Estimation de la DGF avec l'effet population à 3.05 M €

DETR, DSIL et fonds vert en suspens

Le ministre sortant du budget a confirmé que le gouvernement ne pouvait pas procéder à « *de nouveaux investissements ni à des dépenses discrétionnaires, qui concernent notamment les fonds de soutien pour les entreprises, les collectivités et les associations* ».

Les subventions sont suspendues, sauf exceptions qui correspondraient à une situation d'urgence. En conséquence, les collectivités devront attendre l'adoption d'un budget 2025 pour percevoir des dotations sur leurs nouvelles dépenses d'investissement.

Pour autant, soucieuse de ne rater aucune opportunité en matière de financements extérieurs, la Ville a d'ores et déjà déposé des demandes de subvention pour des projets 2025 et a prévu comme à l'accoutumée de déposer y compris des dossiers DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) auprès de la Préfecture.

L'absence d'amendements sur les mécanismes dérogatoires à la loi NOTRe pour le financement du Grand Paris

Chaque année depuis 2016, dans l'attente d'une réforme de l'édifice institutionnel de la zone dense de l'Île-de-France, des amendements au projet de loi de finances, adossés à la partie 2 "Dépenses" du budget, sont adoptés pour pérenniser les mécanismes dérogatoires à la loi NOTRe relatifs aux circuits financiers du Grand Paris, en particulier le maintien du produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la Dotation d'Intercommunalité (DI) dans les budgets des établissements publics territoriaux.

En l'absence d'amendement possible dans la loi spéciale, le dispositif financier réglementaire initial prévu par la Loi NOTRe, impliquant notamment le transfert de la totalité de la CFE des EPT vers la MGP, trouverait donc à s'appliquer à compter du 1er janvier 2025, contrairement aux dispositions habituelles.

Une telle situation risque de rompre brutalement les équilibres financiers actuels et constitue une menace directe pour la stabilité financière et la continuité de nos services publics locaux.

Pour Est Ensemble la perte de ressources se chiffrerait en 2025 à 97 M euros, comprenant le produit fiscal de CFE, les allocations compensatrices, le FNGIR, la DCRTP notamment.

Afin de garantir la continuité du service public, cette perte conséquente pour les finances d'Est Ensemble ne pourrait être admise et la solidarité communautaire avec ses communes membres pourrait être appelée.

3/ Les nouvelles pistes envisagées par le gouvernement Bayrou

Ayant décidé de reprendre la copie amendée par le Sénat, le Premier Ministre F.Bayrou a confirmé, lors de son discours de politique générale, que l'effort auquel devront consentir les collectivités sera bien « *ramené de 5 milliards prévus initialement à 2,2 milliards d'euros en 2025* ». Cet allègement de près de 3 milliards d'euros serait permis grâce à :

- la suppression de la mesure amputant le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) de 800 millions d'euros
- le remplacement du très brutal et controversé « fonds de précaution » – par un nouveau dispositif (dont la contribution prise sur les recettes des collectivités serait limitée à un milliard d'euros).
- la mesure visant à geler la TVA en 2025 (pour une perte estimée à 1,2 milliard d'euros) a, elle, bien été maintenue.

Le mécanisme de réserve envisagé initialement serait remplacé par le DILICO....

Ce nouveau « *dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) des recettes fiscales des collectivités territoriales* » ne vaudrait « *que pour 2025* » et devrait être considéré comme « *une mise en réserve, et non une ponction* », selon le vice-président de la commission des finances.

Si le prélèvement était bien réduit des deux tiers, il concernerait moins de départements, mais davantage de communes par rapport à la première mouture du gouvernement Barnier.

Il s'agirait « d'une sorte d'épargne forcée dans un compte au Trésor. Les contributions seraient reversées aux collectivités contributives pendant trois ans, à raison d'un tiers par an ». Avec ce mécanisme plus favorable aux départements, la commission des finances du Sénat souhaitait « *lisser dans le temps les recettes des collectivités qui sont en mesure de contribuer au redressement des comptes publics* ». L'objectif étant de « ne pas réaliser de prélèvement confiscatoire », tout en permettant de « réduire le volume global de la dépense publique et donc d'améliorer notre solde public ».

Dans le détail, « les communes contribueraient ainsi à hauteur de 255 millions d'euros, de même que les EPCI ; les départements, à hauteur de 220 millions d'euros, soit six fois moins que ce qui était prévu dans le dispositif initial du gouvernement ; enfin, les régions, à hauteur de 270 millions d'euros ».

En tout, ce serait un peu « *moins de 2 000* » collectivités qui seraient ainsi touchées : l'ensemble des régions hormis l'outre-mer et la Corse, une cinquantaine de départements, 130 EPCI et vraisemblablement moins de 1 800 communes.

Parmi ces dernières, seules celles qui sont « les plus manifestement riches contribueraient significativement » puisque le prélèvement serait « progressif ». Celles qui sont exonérées du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales (Fpic) et communales « en raison de leur éligibilité à la DSR ou à la DSU » en seraient exemptées.

3/ A ce stade de la préparation budgétaire, ce que nous avons retenu comme hypothèses...

Avec toutes ces hypothèses, l'équilibre budgétaire proposé dans ce ROB inclut uniquement les hypothèses fortes et à ce jour certaines, à savoir :

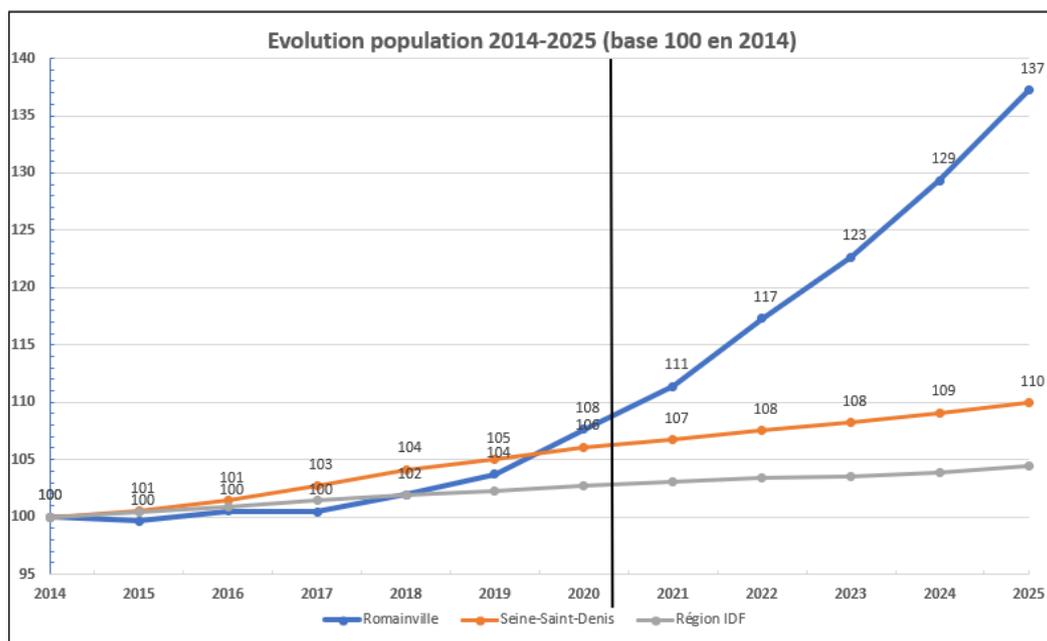
- l'augmentation de 4 points des taux de la CNRACL
- le maintien du FCTVA dans son taux actuel

Cependant, les autres hypothèses, demeurant largement incertaines dans leurs principe et périmètre, n'ont pas été intégrées. De plus, compte tenu du calendrier probable d'adoption du budget de l'Etat, une décision modificative pourra être envisagée à la fin du premier semestre 2025.

Chapitre 2 : La structuration des finances communales

Au 1^{er} janvier 2025, 35 380 habitants sont comptabilisés sur la Ville à partir des données du recensement 2022.

La Ville de Romainville est à nouveau en tête des villes ayant la plus forte progression de population. A partir de 2020, comme en témoigne le graphique ci-dessous, le dynamisme est constant et soutenu : + 6,35 % en 2025, avec des taux de progression bien supérieurs à ceux des autres collectivités.



Jusqu'en 2019, la population de la ville évoluait dans une relative normalité par rapport aux tendances départementales et régionales. A partir de 2020, comme en témoigne le graphique ci-dessus, le dynamisme est constant et soutenu : +27.5% en 2025, avec des taux de progression bien supérieurs à ceux des autres collectivités.

La pression démographique de la ville amplifiée depuis 2021 coïncide avec la période de développement de services quantitatifs et qualitatifs répondant aux besoins des habitants amorcée par l'actuelle majorité.

Ce projet de budget 2025 respecte de nouveau les grandes orientations de sa stratégie financière :

- Une évolution des dépenses réelles de fonctionnement inférieure à celle des recettes réelles de fonctionnement

- Le maintien d'une épargne nette positive, mais aussi dégager une marge d'autofinancement suffisante pour soutenir et porter les dépenses d'équipement
- Le maintien du ratio d'endettement en dessous de 8 ans, considéré comme un seuil d'alerte
- Et enfin, un encours de dette en euros/habitant inférieur à celui du début de mandat malgré une forte augmentation des dépenses d'investissement liée, entre autres, à la livraison de nouveaux équipements communaux.

Par ailleurs, afin de veiller au mieux à la bonne allocation de nos ressources mais aussi dans un objectif de transparence de l'utilisation des deniers publics, **la collectivité développe depuis quelques temps des outils de pilotage et de contrôle de gestion.**

D'une manière générale, cette construction budgétaire a dû prendre en considération les évolutions financières induites par l'augmentation de la population, mais aussi d'autres éléments exogènes qui nécessitent chaque année un peu plus d'efforts de la collectivité pour arriver à l'équilibre budgétaire. Aussi, sans être exhaustif, on peut noter certains de ces éléments :

Les impacts budgétaires liés à l'évolution de la population

- La hausse des enfants scolarisés :

Le nombre d'enfants scolarisés est passé de 3464 à 3603 enfants sur les 3 dernières années.

La livraison de nouveaux logements va accentuer la tendance haussière des effectifs romainvillois. La prospective scolaire est régulièrement mise à jour et est exploitée dans le cadre des projets de modernisation et/ou extension des écoles.

- L'augmentation de la fréquentation des centres sociaux :

Les centres sociaux répartis sur le territoire font état d'un bond de leur fréquentation sur les vacances pour toutes les types de publics visés : enfance +40.5% entre 2023 et 2024, Jeunesse +28% et Familles +52%. La programmation proposée répond aux attentes du public et les animations proposées sur les périodes estivales sont plébiscitées par les usagers. Aussi, pour répondre à ces besoins nouveaux, les crédits budgétaires doivent être réévalués en conséquence.

Les autres éléments exogènes ayant un impact budgétaire

- Les nouvelles obligations pesant sur la Restauration scolaire impactent notre prestataire « Tables communes »

Depuis le 1er janvier 2025, dans les communes de plus de 2 000 habitants, l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique est interdite dans les services de restauration collective des établissements scolaires et universitaires ainsi que des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans (loi Egalim du 30 octobre 2018).

Cette disposition a été prise en charge par Tables communes, notre prestataire pour la confection et la livraison des repas pour l'ensemble des structures scolaires de la Ville avec le déploiement de bacs en inox.

- L'impact du coût des flux et de l'énergie :

L'instabilité sur les marchés énergétiques est toujours présente et bien que couverts par des marchés publics, ceux-ci évoluent dans leurs conditions tarifaires. La Ville subit un effet prix sur les prestations et les taxes – hausse potentielle sur le gaz au 1^{er} février 2025 qui est insuffisamment compensé par l'effet volume.

- Les contrats d'assurances juridiques et statutaires sont de nouveau révisés à la hausse (+20 k€ par rapport au réalisé 2024)
- L'inflation sur les prestations de services et la revalorisation des contrats de maintenance qui lient la Ville et ses prestataires
- La participation versée par la Ville à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. Chaque année, la participation municipale évolue à la hausse en lien avec la progression de la population et le développement des missions de secours.
- La participation des villes à Est Ensemble dans le cadre du FCCT qui évolue également en fonction de l'inflation sur l'aspect fiscalité et la participation aux compétences déléguées.

A - La structure financière actuelle

FONCTIONNEMENT		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Charges courantes 60,1 M €	Excédent de fonctionnement 5,1 M €	
	<i>011 / Charges générales</i>	73 / Impôts et taxes	
	<i>012 / Charges de personnel</i>	731 / Fiscalité locale 53,2 M €	
	<i>014 / Atténuations produits</i>	74 / Dotations et participations 12,1 M €	
	<i>65 / Autres charges</i>	042 / Recettes ordre 27 k€	
68 / Provisions 0,15 M€	70 / Produits des services 3,8 M €		
66 / Intérêts de la dette 1,2 M€	75 / Produits courants 0,3 M €		
67 / charges exceptionnelles 50 k€	013 / Atténuation de charges 0,4 M €		
	77 / Produits exceptionnels 130 k€		
	78 / Reprise sur provisions 70 k€		
	Autofinancement : 13,7 M €		
Total :	75 178 405 €	Total :	75 178 405 €
DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'équipement 41,2 M €	Recettes courantes et d'équipement 30,7 M €	
	<i>20 -21 / Immobilisations incorporelles et corporelles</i>	<i>Subventions, Dotations, Excédents capitalisés</i>	
	<i>204 / Subv. d'équipement versées</i>	<i>Immobilisations financières</i>	
	Capital de la dette 4,5 M €	Emprunts et dettes 16,6 M €	
	Dépenses réelles 455 k€	Dépenses Ordre 650 k€	
<i>Dotations, opé compte tiers</i>	Autofinancement 13,7 M €		
Dépenses Ordre 677 k€			
Déficit d'investissement reporté 15,2 M €			
Total :	62 104 164 €	Total :	62 104 164 €

* Projection du BP 2025

Les données sont provisoires et peuvent évoluer en fonction des opérations de clôture et des arbitrages / Echelle non représentative

Cette photographie du budget primitif est une représentation prévisionnelle à l'heure de la finalisation du ROB mi-janvier. Elle pourra évoluer en fonction des opérations de clôture de l'exercice 2024 et des éventuelles suites à donner à l'élaboration de la loi de finances de l'Etat.

1/ Recettes de fonctionnement et d'investissement

Les recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	BP 2025 prev.	BP 2024	% évol. BP 24 / 25
013	Atténuation de charges	435 000	345 000	26,09%
70	Produits des services et du Domaine	3 855 980	3 716 864	3,74%
73	Impôts et taxes	20 242 363	19 970 433	1,36%
731	Fiscalité locale	32 919 328	31 042 550	6,05%
74	Dotations et participations	12 088 357	11 811 467	2,34%
75	Autres produits de gestion courante	325 197	294 706	10,35%
Total des recettes courantes		69 866 225	67 181 020	4,00%
77	Produits exceptionnels	130 000	-	
78	Reprises sur provisions semi-budgétaire	68 000	-	
Total des recettes réelles de fonctionnement		70 064 225	67 181 020	4,29%
042	Opérations d'ordre	27 504	-	
R 002	Résultat reporté de fonctionnement *	5 086 676	8 020 727	-36,58%
Total des recettes de fonctionnement		75 178 405	75 201 747	-0,03%

La dynamique des recettes réelles de fonctionnement (+4.29%) se confirme en 2025 par rapport au budget primitif 2024. La ville anticipe une progression générale de l'ensemble des chapitres budgétaires, eu égard à l'évolution de la population et la participation des habitants aux activités municipales proposées. Cette augmentation n'est cependant pas liée à la révision des tarifs car le bouclier tarifaire mis en place depuis 2023 pour contrebalancer les impacts de l'inflation est maintenu. Il ne s'agit pas non plus d'une augmentation des taux de la fiscalité car malgré le contexte économique très incertain et l'appel des collectivités au redressement financier de l'Etat, la Ville n'entend pas activer le levier fiscal pour compenser ces réductions de nos ressources et de nos marges de manœuvre financières.

Toutefois, une progression des dotations est intégrée dans nos hypothèses budgétaires, en raison de la hausse de notre population.

La Ville compte amplifier les sollicitations de subventionnements auprès de ces différents partenaires pour optimiser le co-financement des actions municipales (cf infra).

Les recettes d'investissement

Chap.	Libellé	BP 2025 prev.	BP 2024	% évol. BP 24 / 25
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 670 000	1 250 000	
13	Subventions d'investissement	1 408 771	1 048 640	
024	Produits des cessions	-	-	
	Reports prévisionnels n-1	16 009 335	10 145 220	
Total des recettes courantes d'investissement		19 088 106	12 443 860	53,39%
16	Emprunts et dettes assimilées	16 628 783	12 996 144	
27	Autres immobilisations financières	305 000	300 000	
45	Opérations pour compte de tiers	100 000	125 000	
Total des recettes réelles d'investissement		36 121 889	25 865 005	39,66%
021	Virement de la section de fonct.	11 641 137	14 388 878	
040	Opérations d'ordre	2 050 000	1 850 000	
041	Opérations patrimoniales	650 000	300 000	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	11 641 137	10 567 514	
Total des recettes d'investissement		62 104 163	52 971 397	17,24%

A ce stade de la préparation budgétaire, la section d'investissement du BP 2025 se stabilise à hauteur de 62.1 M€ en valorisant 47 M€ de recettes réelles d'investissement (y compris l'excédent de fonctionnement capitalisés). Cette hypothèse budgétaire repose sur un FCTVA non modifié par la loi de finances 2025 et avec un taux maintenu à 16.404% pour les collectivités.

La ville anticipe un autofinancement de 13.7 M€ qui assure le remboursement de l'annuité de la dette 2025 – obligation réglementaire –, et contribue au financement de son programme d'investissement conséquent en 2025.

Le recours à l'emprunt est également prévu pour un montant de 16.6 M€. L'encours de dette par habitant en 2025 est projeté à 1 327 €, soit un niveau toujours moindre qu'en début de mandat (1 525 €/hab).

Aussi, au global, l'ensemble de ces nouvelles dépenses d'investissement en 2025 -hors reports (cf infra) sera financé pour un peu moins de la moitié par l'emprunt et pour l'autre moitié par l'autofinancement et des recettes d'investissement.

2/ Focus sur la décomposition de la chaîne fiscale

La présentation de la chaîne fiscale constitue **une des nouveautés de la construction budgétaire 2025**. En effet, porter cette information auprès de l'ensemble des membres du conseil municipal et des citoyens nous est apparue comme **un gage de transparence de l'information financière** et des décisions voulue par la municipalité.

Cette représentation synthétique de l'analyse de la fiscalité sur la période 2019-2025 permet de comprendre tout le mécanisme de calcul du produit fiscal. Celui-ci est le résultat d'une multiplication entre les taux fiscaux et les bases cadastrales, lesquelles sont annuellement

notifiées par l'Etat à la fin du mois de mars. Sur ce produit, la Ville de Romainville bénéficie d'un coefficient correcteur (COCO) qui vient abonder son produit fiscal total. Ce coefficient est supposé venir corriger les effets financiers liés à la suppression de la taxe d'habitation, décidée par l'Etat en 2020.

Le tableau ci-dessous décline tout le mécanisme de calcul du produit fiscal dont a bénéficié la collectivité sur la période 2019-2025. On peut constater les quelques clés de lecture suivantes :

- La revalorisation annuelle des bases, décidée par le législateur, est calée sur le niveau d'inflation constaté entre novembre N-1 et novembre N. De ce fait, depuis 2022, la forte inflation a été, au moins partiellement, réinjectée dans cette revalorisation des bases.
- La progression des bases locatives dépend également de l'évolution du tissu immobilier sur la Ville. Bien que la population évolue fortement depuis 2020, les bases cadastrales évoluent toujours avec un décalage de 2 ans, comme en témoigne le tableau sur l'évolution de la population et ses années de référence (cf supra). Par conséquent, malgré l'arrivée physique des nouveaux habitants, les moyens financiers supplémentaires correspondants ne sont alloués à la collectivité que 2 années après, tant au niveau de la fiscalité qu'au niveau des dotations. Or les besoins de ces nouveaux habitants sont légitimement pleins et entiers dès leur arrivée, ce qui demande donc à la Ville de trouver des marges de manœuvre supplémentaires pour financer leurs besoins et les nouvelles dépenses de service public afférentes.
- La revalorisation générale des bases de foncier bâti et non bâti sur la période est de 49,2%, alors le produit fiscal (hors effet de l'augmentation des taux d'imposition en 2023) qui en découle n'a lui augmenté que de 32,6% sur le même temps. Cela suppose donc probablement que le dynamisme fiscal dont a bénéficié la collectivité est davantage dû à la prise de compte de l'inflation intégré dans les projets de loi de finances qu'au dynamisme physique des bases lié à l'arrivée des nouveaux habitants.
- **Les compensations fiscales issues des dispositifs réglementaires approuvés par le législateur sont en diminution constante depuis 2019 et ont subi une diminution de plus de 33% sur la période.**
- Enfin, il convient de préciser que le produit fiscal restant perçu au titre de la taxe d'habitation depuis 2021 concerne uniquement les résidences secondaires.

S'agissant de la seule année 2025, il convient de noter que la revalorisation des bases fiscales prévue initialement dans la loi de finances 2025 (+1.7%) est largement inférieure à l'évolution dynamique de la population romainvilloise (+6.35% cf supra).

De plus, les compensations fiscales 2025 ont été revues à la baisse car elles servent régulièrement de variables d'ajustement pour l'Etat pour gommer les effets induits de l'évolution de la population dans l'enveloppe de la DGF.

ANALYSE DE LA FISCALITE COMMUNALE (2019-2025) / Données en milliers €

Au
20/01/2025

TAUX	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux TH / Suppression en 2023	22,91%	22,91%	22,91%	22,91%	22,91%	22,91%	22,91%
Taux FB + Part départementale	23,97%	23,97%	40,26%	40,26%	44,10%	44,10%	44,10%
Taux FNB	41,51%	41,51%	41,51%	41,51%	45,35%	45,35%	45,35%
BASES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Base nette TH / THRS	40 268	42 435	1 673	1 546	3 187	3 557	3 679
Base nette FNB	304	267	245	318	336	341	341
Base nette FB	36 094	39 545	39 861	43 501	48 614	51 546	53 994
Evolution Bases nettes FB	4,3%	9,6%	0,8%	9,1%	11,8%	6,0%	4,8%
effet légal / revalorisation	2,2%	0,9%	0,2%	3,4%	7,1%	3,9%	1,7%

PRODUIT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produit TH (RS après 2020)	9 225	9 722	383	375	730	815	843
Produit FNB	126	111	102	132	153	155	155
Produit FB	8 646	9 479	16 000	17 432	21 377	22 687	23 811
Produit fiscal pur Total	17 998	19 311	16 485	17 939	22 259	23 657	24 809
Evolution N/N-1	5,6%	7,3%	-14,6%	8,8%	24,1%	6,3%	4,9%
Evolution N / 2019		7,3%	-8,4%	-0,3%	23,7%	31,4%	37,8%
Coeff. Correcteur (fin TH)			4 168	4 906	5 489	5 823	6 323
Var° Val.				+738	+583	334	500
Produit fiscal + COCO Total	17 998	19 311	20 653	22 845	27 748	29 479	31 132
Evolution N/N-1	5,6%	7,3%	6,9%	10,6%	21,5%	6,2%	5,6%
Evolution N / 2019		7,3%	14,8%	26,9%	54,2%	63,8%	73,0%

COMPENSATIONS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Compensations TH	847	899					
Compensations FB	281	283	285	452	484	552	484
Comp° dim. moitiés Base FB - indust.	0	0	348	279	300	308	270
Compensations FNB	0	0	0	0	0	0	0
Compensations fiscales	1 128	1 182	634	731	784	860	755

GLOBAL	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produit et compensations TH	10 072	10 621	4 551	5 282	6 219	6 638	7 166
Produit et compensations FB	8 927	9 762	16 634	18 163	22 160	23 547	24 566
Produit et compensations FNB	126	111	102	132	153	155	155
Produits et compensations ménages	19 126	20 494	21 287	23 576	28 532	30 339	31 887
Compensations fiscales	19 126	20 494	21 287	23 576	28 532	30 339	31 887
Evolution N/N-1	5,7%	7,1%	3,9%	10,8%	21,0%	6,3%	5,1%

3/ La recherche active de financements extérieurs

En parallèle, la Ville poursuit ses recherches systématiques de financements extérieurs, en valorisant ses dépenses en répondant à des appels à projets, et en diversifiant le panel de ses financeurs extérieurs. En effet, même si la collectivité est déjà bien aguerrie à l'exercice de l'optimisation de ces recettes, elle dépose chaque année des dossiers auprès de partenaires récurrents comme par exemple la CAF sur le fonctionnement courant d'un certain nombre de services, ou encore le Département et la Région.

En 2024, de nouveaux financements de fonctionnement de la DRIHL pour un programme d'aide alimentaire et de la MGP pour notre programmation estivale s'étaient concrétisés et devraient se renouveler en 2025.

S'agissant de l'investissement, des demandes de subventions auprès de la CDC à travers l'AMI « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris » à hauteur de 500 000€ sont en attente de réponse pour les projets du stade paysager Stalingrad et de l'Ecole Bas-Pays. Concernant le stade Stalingrad, une sollicitation est également en attente de réponse auprès de la Région dans le cadre du Soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens.

Par ailleurs, la ville entend également déposer les dossiers suivants auprès de :

- **La Préfecture :**

Au titre de la DSIL sur le dossier de la cuisine de production du groupe scolaire Charcot / Barbusse

Au titre du Fonds vert sur les dossiers de l'aménagement paysager de l'Ecole Bas-Pays, de l'aménagement paysager du stade paysager Stalingrad et sur la végétalisation du cimetière. Ces demandes de subventions portent sur des dépenses respectivement à hauteur de 3 M€ pour l'école, 18,4 millions pour l'école, 15 millions pour le stade et 496 000 € pour le cimetière.

- **La Métropole du Grand Paris**

Auprès du fonds Biodiversité ou du fonds Equipements structurants pour notre projet de stade paysager Stalingrad en tant que projet d'envergure avec un intérêt métropolitain au regard de ses enjeux et de son positionnement,

Auprès du Fonds d'investissement métropolitain pour différents projets :

- La cuisine de restauration scolaire Charcot/Barbusse 100% fait-maison, bio, local.
- Le programme d'actions de notre politique municipale d'agriculture urbaine et de pédagogie autour de la biodiversité,
- La végétalisation du cimetière (sur la partie « travaux »),
- La modernisation de notre parc roulant par de nouvelles acquisitions de véhicules propres.

Auprès du Programme « Centres villes vivants » pour l'aménagement de la place des commerces.

4/ Evolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement

Les dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	BP 2025 prev.	BP 2024	% évol. BP 24 / 25
011	Charges à caractère général	15 348 275	14 780 595	3,84%
012	Charges de personnel	31 920 440	29 986 516	6,45%
014	Atténuation de produits	25 000	45 000	-44,44%
65	Autres charges de gestion courante	12 771 858	12 566 336	1,64%
Total des dépenses courantes		60 065 573	57 378 447	4,68%
66	Charges financières	1 221 695	1 454 422	-16,00%
67	Charges exceptionnelles	50 000	30 000	66,67%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	150 000	100 000	50,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		61 487 268	58 962 869	4,28%
042	Opérations d'ordre	2 050 000	1 850 000	10,81%
023	Virement à la section d'investissement *	11 641 137	14 388 878	-19,10%
Total des dépenses de fonctionnement		75 178 405	75 201 747	-0,03%

Contraintes par des mesures exogènes conséquentes (cf. supra pages 15-16) et par l'inflation, les dépenses prévisionnelles de la section de fonctionnement s'établiraient à 61.5 M€, soit une progression de 4.28%. Elles ne dépassent ainsi pas l'évolution des recettes réelles de fonctionnement décrite ci-dessus. Ce budget se veut donc responsable, d'autant plus au regard des enjeux économiques nationaux.

Malgré l'évolution de ces dépenses courantes, le processus de désendettement que la Ville suit depuis 2021 permet également de réduire les frais de la dette. En effet, la part des intérêts diminue de 16% alors même que les taux classiques sont restés élevés au moins sur les 3 premiers trimestres de l'année 2024.

Par ailleurs, en application des principes de prudence, la Ville fait le choix de provisionner annuellement une enveloppe pour neutraliser les potentiels risques et contentieux. Au-delà de ce principe budgétaire, la Ville a déjà été confrontée à plusieurs reprises à la nécessité de financer des contentieux perdus. Il s'agissait notamment du dossier « Europe Construction » portant sur les années 2014 à 2020. Ne souhaitant plus subir ce type de situation, la Ville a donc provisionné par précaution à hauteur de 150 k€.

La préservation de la capacité d'autofinancement (13.7 M€) est une priorité forte de la municipalité afin d'assurer au minimum le remboursement de l'annuité en capital de la dette et de participer aux dépenses d'investissement pour le reste.

Les dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	BP 2025 prev.	BP 2024	% évol. BP 24 / 25
20	Immobilisations incorporelles	6 064 000	587 000	
204	Subventions d'équipement versées	988 546	919 667	
21	Immobilisations corporelles	21 860 764	25 045 995	
	Reports n-1	12 278 478	5 315 921	
Total des dépenses courantes d'inv.		41 191 788	31 868 583	29,26%
10	Dotations	50 000	-	
16	Emprunts et dettes assimilées	4 521 262	4 930 000	
26	Participations et créances rattachées	-	51 000	
27	Autres immobilisations financières	305 000	300 000	
454	Opérations pour compte de tiers	100 000	125 000	
Total des dépenses réelles d'inv.		46 168 051	37 274 583	23,86%
040	Opérations d'ordre entre sections	27 504		
041	Opérations patrimoniales	650 000	300 000	
D 001	Résultat reporté d'investissement *	15 258 609	15 396 814	
Total des dépenses d'investissement		62 104 164	52 971 397	17,24%

Ce budget 2025 est un **budget de concrétisation**, notamment par la poursuite opérationnelle des opérations phares du mandat. Cette orientation se traduit pleinement dans les inscriptions des dépenses d'équipement qui, avec les reports 2024, passent de 32.1 M€ à 41.2 M€.

Les principales dépenses d'équipement et les projets financés sont détaillés dans la partie 3 du rapport.

B - Les grands indicateurs de pilotage financiers

Dans la continuité du pilotage de sa stratégie financière, la Ville porte une attention particulière à quelques grands indicateurs financiers, notamment pour s'assurer de la capacité de la ville à mener ses projets et sans mettre en difficultés l'avenir.

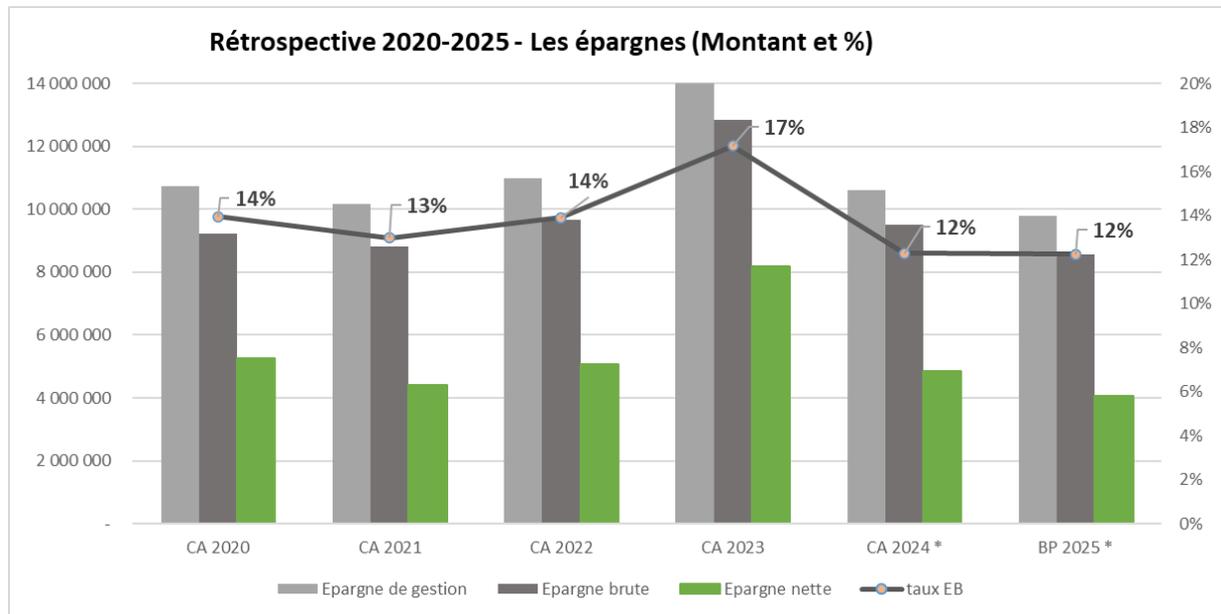
1/ L'épargne

L'épargne brute (appelée également capacité d'autofinancement) correspond à l'épargne de gestion diminuée du résultat financier (chapitre 76 moins chapitre 66), hors produits et charges exceptionnels (chapitres 67 et 77).

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute de laquelle est retirée l'annuité de la dette en capital (hors opérations de réaménagement). Le résultat représente la capacité propre d'investissement de la collectivité une fois qu'elle s'est acquittée de toutes ses dépenses obligatoires (remboursement de la dette, paiement du personnel, entretien de ses bâtiments, etc.).

Depuis 2020, l'épargne brute de la ville s'est maintenue dans une fourchette de 8 et 10 M€ malgré de nombreux éléments exogènes (Covid, flambée des prix de l'énergie, inflation galopante...). En 2023, elle a atteint les 13 M€, en raison de la mobilisation du pouvoir fiscal nécessaire pour financer les projets d'investissement à venir, avant de refluer sur l'exercice 2024, sous la montée progressive des nouveaux Services publics mis en œuvre et du rattrapage de gestion des fluides qui conservent une dynamique haussière.

En 2025, avec la montée en charge des équipements prochainement livrés, l'épargne brute doit pouvoir se maintenir dans cette fourchette comme en témoigne le graphique ci-dessous.

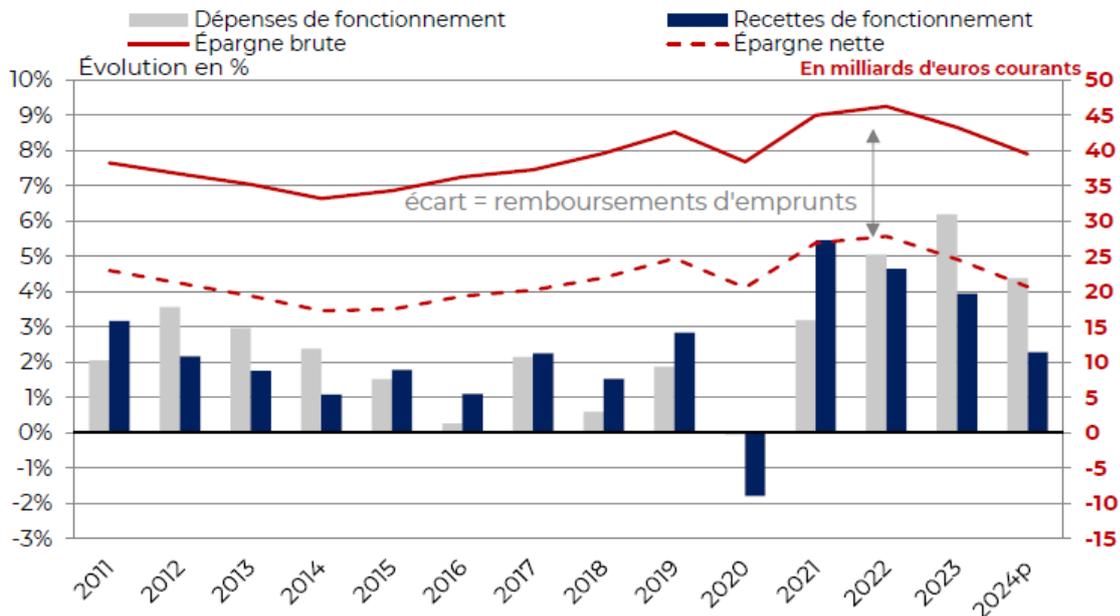


Au niveau des collectivités locales, tous types et strates confondues, les tendances issues des analystes de la Banque postale font ressortir une épargne brute prévisionnelle à 8% sur 2024 et un taux d'épargne nette de 4%, après remboursement du capital de la dette (cf. schéma ci-dessous).

A Romainville, l'épargne brute évolue à plus de 8 M€ annuellement. Son taux d'épargne brute de la Ville ressort prospectivement à +de 12% en 2025, soit 400 points de base de mieux que la moyenne des collectivités. L'épargne nette évolue à près de 6%, soit 50% de mieux que la moyenne.

La Ville maintient ses objectifs et ses ratios financiers tout en assurant le financement de ses investissements et sans dégrader sa situation.

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales

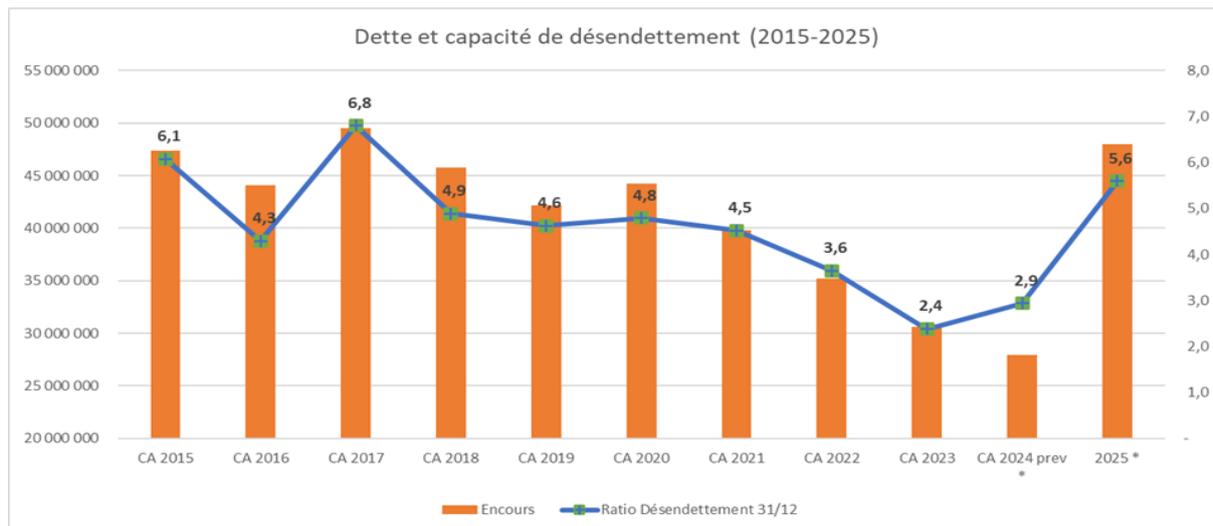


2/ La capacité de désendettement

La capacité de désendettement, est calculée en divisant l'encours de la dette par l'épargne brute. Ce ratio mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du capital de la dette si la commune y affectait l'intégralité de son épargne brute (cf supra).

La capacité de désendettement de Romainville ressort à 2,9 ans à fin 2024, selon les estimations simulées début janvier. Elle est donc dans la norme optimale au regard des indicateurs financiers suivis par nos partenaires. Eu égard au besoin de financement projeté sur l'exercice 2025, cet indicateur pourrait s'établir à près de 5.6 ans, dans le cas où l'ensemble des emprunts seraient mobilisés, soit très en deçà des normes décrites ci-dessous.

Sur un historique de 10 ans, le cycle de désendettement a atteint son point bas en 2024. L'amélioration du taux de désendettement est notable.



D'une manière générale, la situation d'une collectivité apparaît comme saine et solvable lorsque ce ratio est inférieur à 8 ans. Au-delà, la collectivité apparaît dans les radars des services préfectoraux.

Au-delà de 12 ans, la zone rouge est atteinte et la collectivité – qu'importe sa strate et sa taille - doit mettre en œuvre des mesures correctrices pour revenir dans les normes réglementaires.

La situation de Romainville demeure particulièrement satisfaisante, et ce malgré le recours plus important à l'emprunt en 2025 pour assurer la montée en puissance des investissements.

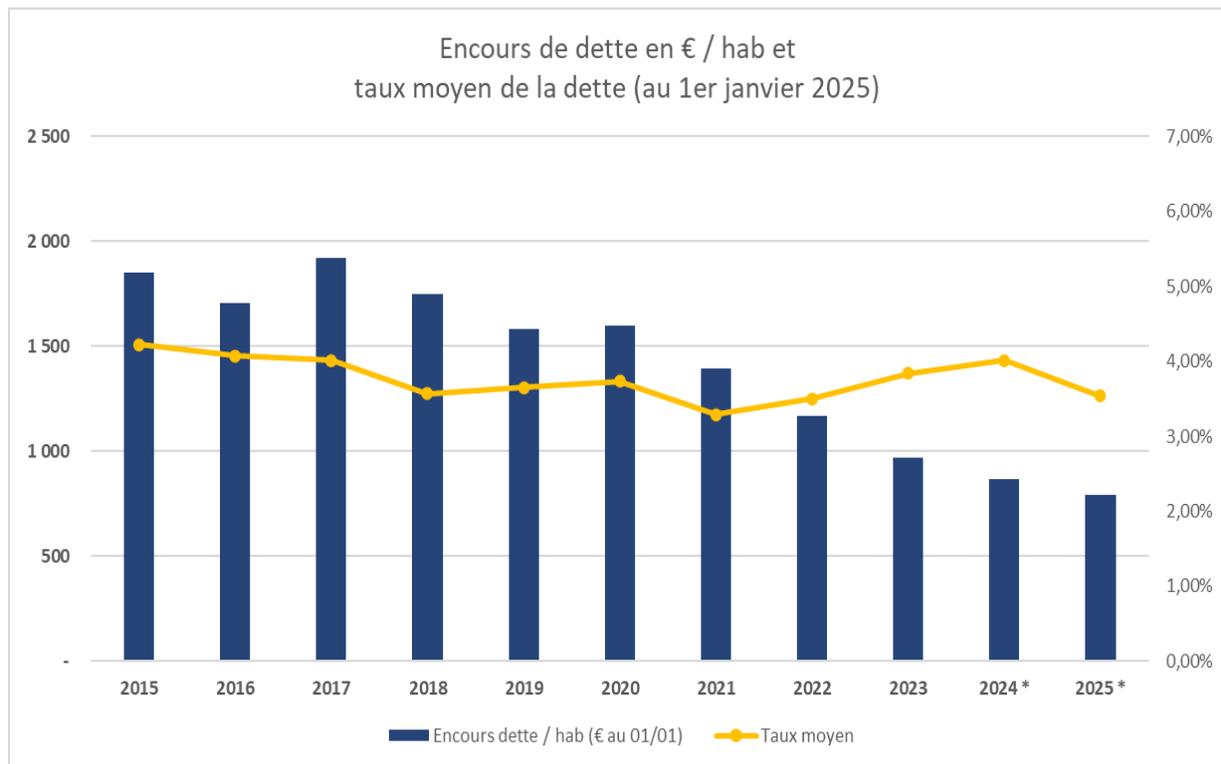
C - Un désendettement amorcé pour financer la programmation d'investissements et qui restera inférieur à l'encours de dette en euro par habitant du début de mandat conformément aux engagements de la Municipalité

1/ Panorama de l'encours actuel

L'encours de dette au 1er janvier 2025 s'établit à 27 924 307 €, soit un ratio de dette par habitant à 866 €. En 2020, cet encours était de 42.2 M€, soit un désendettement de 14.3 M€, soit -34%.

L'emprunt de 8M€, contractualisé en octobre 2024, sera consolidé pour sa part sur l'exercice 2025 au bénéfice d'une phase longue de mobilisation.

La Ville a poursuivi sa stratégie financière axée sur un désendettement continu, toujours dans un souci de financer les investissements de demain sans dépasser l'encours de dette de début de mandat et également pour désensibiliser notre dette aux importants et coûteux emprunts structurés dits « toxiques » présents dans l'encours. En effet, avec la remontée des taux bancaires constatée depuis 2022 et malgré une phase de stabilisation constatée depuis septembre 2024, la Ville est doublement impactée, à la fois sur son encours à taux variable, mais aussi sur ces 19% d'encours dits « structurés » qui pèsent financièrement et réduisent d'autant les capacités d'autofinancement.

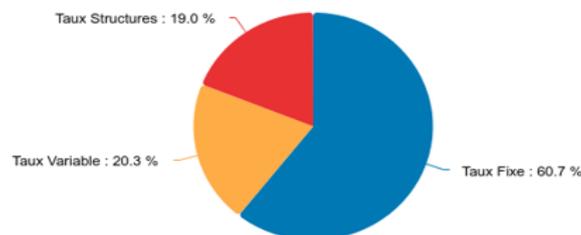


La ville poursuit un programme ambitieux d'investissement sur l'exercice 2025 et pour les années à venir en application de son Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) qui vise à répondre aux besoins grandissants des romainvillois. La Ville s'est fixée comme objectif la maîtrise de son endettement par habitant en ne dépassant pas l'encours par habitant du début de l'année 2020.

En 2024, la ville a mobilisé un emprunt souscrit en 2022 avant la remontée des taux pour 2 millions d'euros et une nouvelle campagne de financement a abouti à la signature d'un contrat de 8 millions € pour financer les investissements lancés sur la dernière partie de l'année. A ce jour, la Ville a pu financer ses projets et besoins en utilisant principalement son fonds de roulement.

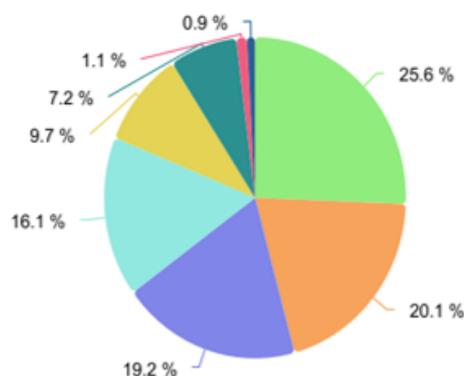
Avec la livraison de plusieurs équipements structurants en 2025, cet exercice nécessitera de mobiliser sur les marchés financiers des emprunts évalués actuellement à 18 M€, tout en prenant en compte les résultats provisoires 2024.

2/ Répartition de l'encours par type de taux et par prêteur



	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	16 954 958,80	5 664 481,57	5 304 866,42	27 924 306,79
%	60,72%	20,29%	19,00%	100%
Durée de vie moyenne	5 ans, 6 mois	5 ans, 6 mois	2 ans, 6 mois	4 ans, 11 mois
Duration	5 ans, 4 mois	5 ans	2 ans, 2 mois	4 ans, 8 mois
Nombre d'emprunts	12	3	4	19
Taux actuariel	1,97%	2,95%	7,68%	3,26%
Taux actuariel après couverture	1,97%	2,95%	7,68%	3,26%

La structure de la dette de la Ville est à ce jour encore composée de 19 contrats d'emprunts repartis auprès de 8 établissements prêteurs selon une répartition relativement équilibrée. Les 4 principaux prêteurs de la Ville sont Dexia pour 25.6%, la Caisse d'Épargne pour 20% suivie par la Caisse des Dépôts et des Consignations pour 19% et enfin la Banque Postale pour 16%. Ce pool de partenaires financiers représente 81.1% de notre endettement.



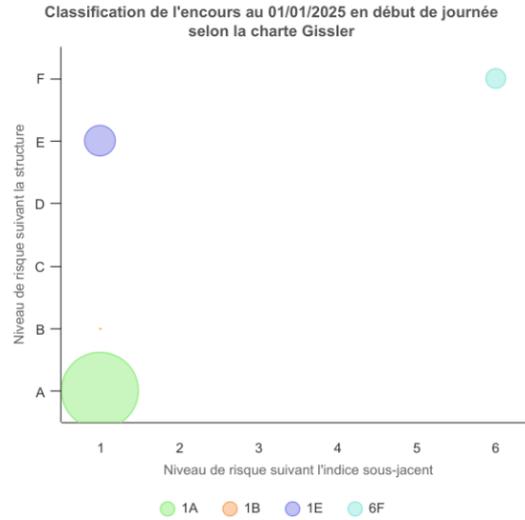
Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
Dexia Credit Local	-	25,63	7 156 590,29
Caisse d'Epargne	-	20,14	5 625 000,00
Caisse des Dépôts et Consignations	-	19,21	5 364 481,57
La Banque Postale	-	16,11	4 500 000,00
Caisse de Crédit Agricole	-	9,69	2 704 545,46
Société de Financement Local	-	7,22	2 017 000,00
Société Générale	-	1,13	315 789,47
Caisse d'Allocation Familiale	-	0,86	240 300,00
TOTAL			27 924 306,79

Les emprunts structurés dits toxiques représentent un montant de 5,3 M€ (19% du CRD), soit presque autant que l'encours des taux variables à 5,6 M€ et ont une durée de vie moyenne de 2.5 ans avec des taux toujours prohibitifs (7.7% contre 1.97% pour les taux fixes et 2.95% pour les taux variables). Cette structuration démontre le poids majeur de cette dette « structurées » et à quel point cette dernière nous contraint dans nos marges de manœuvre financières, malgré le désendettement amorcé.

Le tableau « Gissler » ci-dessous relatif à la gestion du risque le démontre.

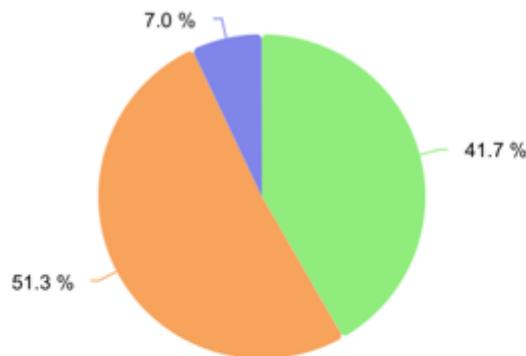
3/ Gestion du risque

Depuis 2013, les collectivités territoriales ont l'obligation d'afficher leur exposition aux risques spéculatifs. A cette fin, la charte Gissler synthétise l'exposition des collectivités aux contrats dérivés voire toxiques : sont représentés en ordonnée le risque de structure lié à la complexité du contrat (de A très faible à F très risqué) et en abscisse le risque sous-jacent lié à la présence d'éléments financiers peu ou pas maîtrisables (de 1, très faible, à 6 très risqué).



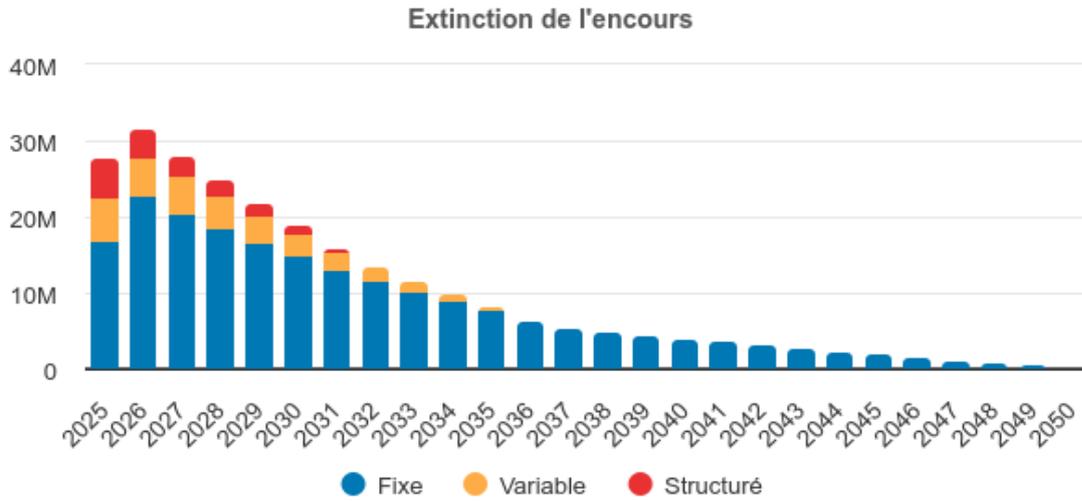
4/ Le profil d'extinction de l'encours de dette

Le stock de dette au 1^{er} janvier 2025 fait ressortir une maturité équilibrée entre les différents emprunts. Quand plus de la moitié de la dette dispose d'une échéance entre 5 et 10 ans, l'autre partie à hauteur de 42% s'échelonne sur une dette inférieure à 5 ans et enfin, 7% sur une dette plus longue entre 10 et 20 ans.

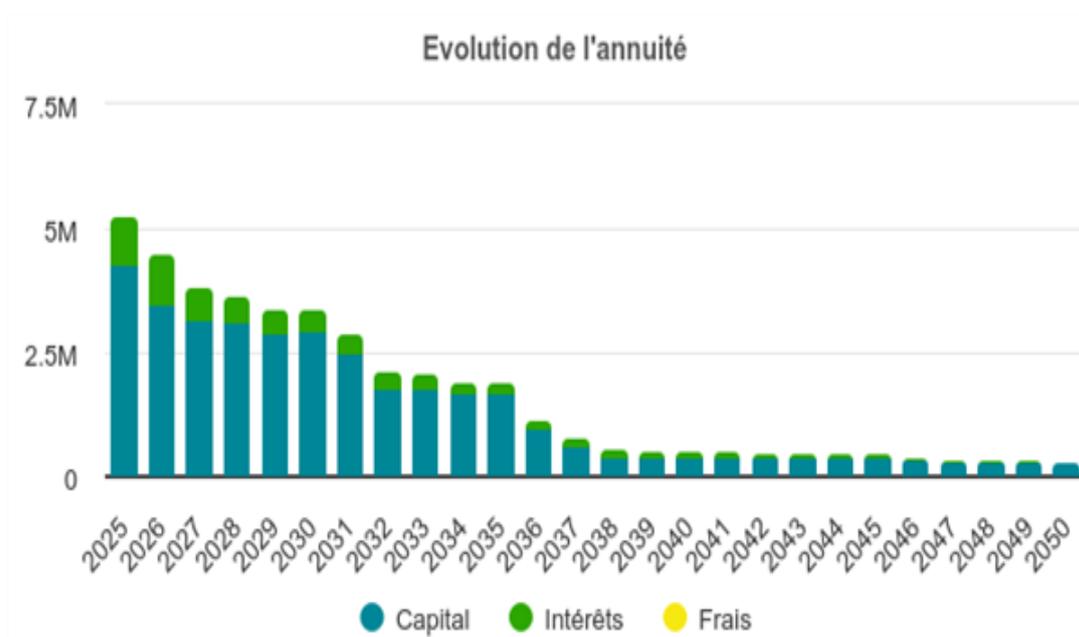


Durée de vie moyenne	Montant
< 5 ans	11 650 279,76
5 - 10 ans	14 319 481,57
10 - 20 ans	1 954 545,46
TOTAL	27 924 306,79

Le profil d'extinction au niveau du capital restant dû :



Le profil d'extinction au niveau des annuités :



D - Une masse salariale contenue, malgré l'impact des créations de postes liées aux ouvertures d'équipement et l'amélioration de l'offre de services

Au-delà de ces indicateurs, le rapport d'orientations budgétaires est également un moment clé du débat pour réaliser un focus sur la structure des effectifs municipaux et l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel au titre de l'année 2025.

1/ La structure des effectifs au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, la collectivité compte un effectif de 842 agents :

- 364 fonctionnaires
- 242 agents contractuels (sur postes permanents)
- 21 agent.e.s en CDD d'insertion
- 7 apprenti.e.s
- 208 vacataires (agents payés sur un taux horaire et non sur une grille indiciaire)

Concernant les 606 agents sur postes permanents, 66.5 % sont des femmes, 33.5 % sont des hommes, ce qui est représentatif des profils des métiers de la fonction publique territoriale. Une présentation plus fine sera faite dans le cadre de la délibération portant rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes, soumise au Conseil municipal le même jour que le budget.

Certains de ces agents étaient à temps partiel et d'autres à temps non complet, il est donc pertinent de préciser les **équivalents temps plein (ETP)**.

En 2024, il y a eu **662.11 ETP** (Equivalent Temps Plein), et plus précisément :

- **Les postes permanents qui représentent 562.49 ETP ;**
- **Les postes non permanents : 99.63 ETP.** Il s'agit des agents en CDD d'insertion, des apprentis, des vacataires, des saisonniers (embauchés uniquement en été).

Ainsi, le taux d'administration de la collectivité est de 18,7 agents/1000 habitants, ce qui place Romainville légèrement en dessous du taux d'administration des communes de la strate 20 000 à 50 000 habitants au niveau national (données 2022 de la DGCL : taux d'administration 19,1).

La structure des effectifs permanents par statut (en ETP)

Sur les emplois permanents, les titulaires représentent 62.55 % des ETP et les contractuels 37.45 % des ETP. D'une manière générale entre 2019 et 2024, les effectifs permanents ont augmenté de 17.52 %, soit une évolution deux fois moins rapide que l'évolution de la population.

Répartition des emplois permanents au 31/12 (en ETP)			
	2019	2024	évolution en nombre d'ETP 2024/2019
titulaires	305,56	351,81	46,25
contractuels	173,07	210,68	37,61
Total	478,63	562,49	83,86

En effet, cette hausse s'explique à la fois par la hausse de la population de 27.9 % sur la même période et de leurs besoins en termes de services et d'équipements municipaux, mais aussi par les efforts de réarmement souhaités pour répondre aux exigences qualitatives de Service public.

Par ailleurs, ce tableau atteste des efforts de déprécarisation des agents menés depuis plusieurs années par la collectivité. L'augmentation des effectifs a ainsi bénéficié davantage aux fonctionnaires qu'aux contractuels. D'une manière générale, la collectivité poursuit sa politique en faveur de l'emploi pérenne, soit en stagiairisant des agents remplissant les conditions statutaires minimales, soit en leur proposant des contrats à durée indéterminée quand ces mêmes conditions ne sont pas requises ou que celles-ci ne sont pas avantageuses pour la retraite des agents.

La structure des effectifs permanents par catégorie (en ETP)

Répartition des emplois permanents au 31/12 (en ETP)			
	2019	2024	évolution en nombre d'ETP 2024/2019
A	64,72	82,43	17,71
B	55,67	74,03	18,36
C	358,24	406,03	47,79
Total	478,63	562,49	83,86

La structure des effectifs permanents par filière (en ETP)

Les emplois permanents sont concentrés essentiellement sur 2 filières : la filière technique (43.91 %) et la filière administrative (27,38 %). Précisément, ils se répartissent de la manière suivante :

Filière	%ge
Administrative	27,38%
Animation	12,85%
Culturelle	2,34%
Médico-Sociale	10,85%
Police municipale	1,84%
Sportive	0,83%
Technique	43,91%
Total général	100,00%

L'évolution des effectifs

Depuis 2020, la Ville a recruté près de 92 ETP supplémentaires sur des postes permanents, correspondant à la fois à des postes laissés vacants et non pourvus, ainsi qu'à la création de postes pour renforcer les équipes en place.

La Municipalité poursuit son action forte pour lutter contre la précarité des agents publics via la mise en œuvre d'un plan renouvelé de stagiairisation. Ainsi **la progression des effectifs titulaires est de plus de 15 % depuis 2019.**

En complément de ces emplois permanents, la structure des effectifs romainvillois comporte des spécificités qui soulignent notamment les engagements de la Municipalité en faveur de l'insertion et de l'employabilité des jeunes.

➔ En faveur de l'insertion

Grâce à la création de **l'Agence Communale pour la Transition Ecologique et Solidaire (ACTES)**, la Ville recrute, depuis 2021, des personnels en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI). Ils sont au 31 décembre 2024 au nombre de 15.85 ETP (21 agents) contre 8,61 en 2021. Il s'agit principalement des personnels employés à la Cité Maraîchère mais aussi une partie des agents travaillant à la cuisine expérimentale Bastié. Ces effectifs sont en hausse de 22 % par rapport à 2023.

Parallèlement, la ville a créé, en partenariat avec le CCAS de Noisy-le-sec une **Agence Locale d'Insertion (ALI)** qui a vocation à accompagner les allocataires du RSA de manière plus intensive, plus rythmée, et davantage tournée vers les mises en situation professionnelle, que ne le faisaient jusqu'à présent les Projets Insertion Emploi (PIE). Cette expérimentation s'est concrétisée depuis 2023 par l'arrivée de nouvelles personnes (psychologue, chargé de projets et de partenariats avec les entreprises, un travailleur social) aux côtés des conseillers en insertion pour mieux optimiser encore cet accompagnement des allocataires du RSA.

➔ Sur le volet de l'employabilité des jeunes

La Ville avait pris une délibération dès décembre 2021 autorisant le recrutement de 10 apprentis. Au 31 décembre 2024, la Ville emploie 7 apprentis, et de nouvelles demandes de **recours à l'apprentissage** ont été formulées dans les services au titre de la préparation budgétaire 2025. Cette politique poursuit son développement.

Ces mesures en faveur de l'employabilité des jeunes portent également sur **l'accueil de nombreux stagiaires**. Pour rappel, les objectifs de ces stages sont de permettre aux stagiaires

de découvrir le monde du travail, d'observer la vie professionnelle, d'enrichir leurs pratiques ou encore d'acquérir une expérience professionnelle... En 2024, les services municipaux ont accueilli 210 stagiaires (134 femmes et 76 hommes) contre 180 en 2023 et ont comptabilisé au total 919 semaines de stages (+ 57 % par rapport à 2023) :

- 44 stagiaires en observation de niveau 3^{ème} (+ 16 %)
- 129 stagiaires de niveau BEP/BAC PRO (+ 8 %)
- 37 stagiaires d'un niveau BAC ou supérieur (+ 61 %).

Les éléments de la rémunération (coût brut non chargé) au 31/12/2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
64111-12-13-18 - Titulaires	8 761 668	9 298 078	9 489 540	10 334 986	11 154 028	11 224 145
64131-32-38 -6414 - Non titulaires et vacataires	6 817 574	6 786 705	7 458 311	7 256 034	7 631 796	8 917 531
6416-6417 - Emplois d'insertion/apprentissage	13 533	12 048	119 631	216 789	317 239	437 738
Total	15 592 775	16 096 831	17 067 481	17 807 809	19 103 064	20 579 414
<i>dont heures supplémentaires et complémentaires</i>	396 307	365 584	544 428	693 055	749 206	768 268

Le tableau ci-dessus retrace l'évolution des principaux éléments de la rémunération des agents, hors charges patronales, entre 2019 et 2024 ¹.

Il est à noter les points suivants :

- L'augmentation du coût de la rémunération des agents titulaires et des contractuels est le corollaire de l'augmentation des effectifs déjà mentionnée (16.80 % sur les postes permanents entre 2020 et 2024), et du coût en année pleine des mesures gouvernementales du 1^{er} juillet 2023 : **augmentation du point d'indice** de 1,5% (293 K€ en 2024, qu'il convient d'ajouter aux 670 K€ lié à l'augmentation du 1^{er} juillet 2023) qui , **relèvement des « bas de grilles indiciaires »** (163 K€ en 2024), ainsi qu'à celles du 1^{er} janvier 2024 : **revalorisation de 5 points** pour tous les agents (240 K€ en 2024)
- Elle témoigne également **des efforts consentis par la collectivité pour rester attractive** sur le marché très en tension du recrutement et garantir à ses agents en poste une rémunération adaptée à l'évolution de leurs missions et de leurs compétences. Le salaire moyen des agents a ainsi augmenté en moyenne supérieure de + 2.17 % par rapport à 2023.
- L'enveloppe des **heures supplémentaires et complémentaires** continue d'évoluer sensiblement. Elles sont liées aux nombreuses manifestations organisées par les services municipaux, qui nécessitent la participation des agents au-delà de leur temps

¹ Pour rappel, en septembre 2021, le budget de la Ville a intégré les charges de personnel portées par la Caisse des écoles. L'année 2022 était donc la première année pleine, cumulant effectifs de la Ville et effectifs de la Caisse des écoles.

de travail habituel : *Romainville l'été*, le forum de rentrée, le village de Noël etc. En 2024, la Ville a également supporté le coût de l'organisation des élections européennes et législatives (63 K€).

D'autre part, la Ville a recours aux heures supplémentaires ou complémentaires pour compenser pour partie les postes encore vacants du fait des difficultés de recrutement, même si la récupération du temps de travail est à privilégier pour garantir au mieux les conditions de santé et sécurité des agents. En ce sens, ce poste doit faire l'objet d'une vigilance particulière.

- **L'enveloppe annuelle du complément indemnitaire annuel (CIA) a fortement augmenté et a été multipliée par 5 depuis 2020.** Initialement attribués à une poignée d'agents selon des critères très aléatoires, la Ville avait souhaité en 2021 la verser de manière uniforme à l'ensemble des agents permanents. Le montant est ainsi passé de 100 € bruts/ personne (à temps plein et proratisé selon leur présence), à 315 € en 2022 et finalement 500 € en 2023 et 2024. Cette modalité d'attribution quelle que soit sa catégorie hiérarchique valorise ainsi proportionnellement davantage les agents de catégorie C que les agents de catégorie B et A. C'est une enveloppe totale de 264 K€.
- Enfin, la Ville a mis en place en octobre 2024 les **titres restaurant** pour tous les agents sur poste permanent, attribués selon les jours de présence du mois suivant. C'est un montant total de 168 K€ qui a été chargé sur les cartes des agents et de 500K€ en année pleine dès 2025.

Enfin, le développement important de la politique d'insertion et d'apprentissage, se traduit également dans la lecture de la masse salariale, laquelle est passée de 12 K€ en 2020 à 437 K€ en 2024. Ces deux types de recrutement sont par ailleurs largement financés et notamment à 100% pour les agents en CDDI. Pour les apprentis, le CNFPT finance quant à lui en partie les frais de formation et la collectivité prend à sa charge leur rémunération.

La durée effective du travail

En 2022, et conformément à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la Ville a mis en œuvre l'application stricte de la règle des 1 607 heures annuelles de travail effectif : suppression des jours de congés accordés par anticipation du départ en retraite (entre 1 et 3 mois selon l'ancienneté de l'agent) et suppression des jours de congés accordés à l'occasion de l'obtention d'une médaille du travail (10 jours ouvrés), modalités de restitution de la Journée de solidarité.

2/ L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel en 2025

Depuis 2020, la municipalité a nettement renforcé les équipes afin d'assurer le réarmement des politiques publiques, comme en témoigne l'augmentation conséquente du nombre d'agents, toutes catégories confondues.

En 2025 se poursuivra la dynamique amorcée l'année dernière, qui permettra d'améliorer sensiblement les conditions de travail de agents, afin de pérenniser nos agents présents et d'attirer de nouveaux agents, dans un contexte de recrutement difficile pour les collectivités territoriales.

Par exemple, après la mise en place des titres restaurant en octobre 2024, dispositif qui bénéficie aujourd'hui à plus de 400 agents volontaires, la cuisine Bastié sera ouverte comme lieu de restauration accessible pour une grande partie des agents (ouverture prévue fin 2025).

La masse salariale 2025

La masse salariale (chapitre 012) projetée en 2025 est évaluée à 31 920 646 € (contre 29 986 516 € au budget primitif 2024), soit une évolution de 6.45 %.

Les mesures réglementaires sont encore incertaines, compte du retard pris dans l'adoption du projet de loi de finances pour 2025. L'une des mesures phares du projet Barnier portait le taux de cotisation patronale de CNRACL de 31.65 % à 35.65 %, ce qui aurait un coût de 350 k€.

Aucune autre mesure favorable aux agents (revalorisation du point, prime pouvoir d'achat etc.) n'a été annoncée, à l'exception de la prime dite Coquerel qui bénéficie aux agents du CMS (76 K€). Au contraire, la **suppression de la GIPA** (garantie individuelle du pouvoir d'achat) a été plusieurs fois confirmée (34 k€ brut en 2024).

Ensuite, il convient d'ajouter **l'impact du GVT** (Glissement Vieillesse Technicité) à hauteur de 294 k€, soit une augmentation maîtrisée à hauteur de 1 % de la masse salariale. Pour mémoire, cela correspond au coût des avancements de carrière des agents fonctionnaires.

Ainsi, en reprenant le poids de ces mesures exogènes cumulées avec l'effet mécanique du GVT, **la Ville doit faire face à une évolution contrainte de ses dépenses de + 2,33 % par rapport au réalisé 2024.**

En parallèle de ces évolutions contraintes, le budget comporte également des **dispositions qui résultent des orientations de la Municipalité.**

Conformément à ses engagements, la Ville a mis en place à partir d'octobre 2024 les **titres restaurant pour tous les agents** sur postes permanents, proratisés selon leurs jours de présence le mois précédent. Plus de 400 agents bénéficient au 1^{er} janvier 2025 de ce dispositif. C'est un coût supplémentaire estimé à près de 300 K€ pour 2025.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, a également abouti un autre projet majeur mené en concertation avec les représentants du personnel : la possibilité pour les agents d'adhérer au contrat de groupe du CIG Petite couronne concernant **la prévoyance contre le risque de maladie** de plus de trois mois. Si la collectivité a, depuis le 1^{er} janvier 2025, l'obligation de proposer une participation aux dispositifs de prévoyance, le choix du contrat de groupe - et non la simple participation à la prévoyance labellisée choisie par les agents - est certainement celui qui permettra au plus grand nombre d'être désormais couvert en cas d'arrêt maladie. Cette mesure est, pour l'instant, chiffrée à 25 k€, car il est difficile de savoir combien d'agents souhaiteront y adhérer.

Le renforcement des effectifs en 2025

En 2025, plusieurs projets structurants vont aboutir à l'ouverture d'équipements, dans lesquels de nouveaux agents sont attendus :

- Pour le centre social Gagarine, la Fabrique de l'émancipation, la Maison de l'engagement et le labo culinaire : des agents d'accueil et de logistique, des agent.e.s d'entretien, ainsi qu'un.e encadrant.e technique des agents en insertion

- Pour la nouvelle cuisine de production Charcot Barbusse : un.e chef.fe de projet, un.e chef.fe de cuisine et un.e second.e de cuisine, 7 commis de cuisine ².
- Pour l'extension de la cuisine Bastié à la restauration des agents : un.e commis de cuisine supplémentaire à partir de septembre.

Ces postes seront pourvus soit par des agents titulaires ou contractuels, soit par des agents en insertion (CDDI).

De nouveaux agents en insertion seront également recrutés pour compléter les équipes de la Cité Maraichère ou pour être en accueil dans d'autres équipements.

Pour ces agents en insertion, la Ville perçoit un financement important de la DRIETS et du département à hauteur de 389 K€.

Par ailleurs, trois postes ont été créés en fin d'année 2024 ; ils auront un impact sur la masse salariale 2025 (effet année pleine) :

- Un.e chargé.e d'action culturelle au Pavillon
- Un.e responsable du service Espaces verts (en remplacement des responsables de secteur partis à la retraite)
- Un.e responsable du service Petite enfance et ATSEM.

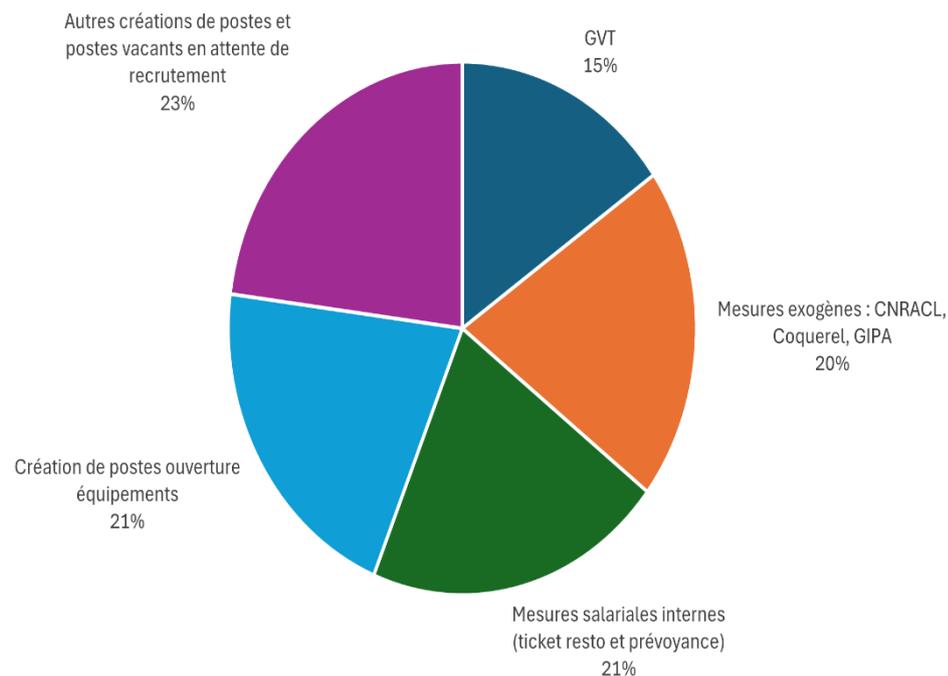
Au total, pour le renforcement des effectifs en 2025, c'est une enveloppe de 1.4 M€ qui s'ajoutera à l'encours de la masse salariale de 2024.

Par conséquent, entre les mesures exogènes et le GVT (qui représentent plus d'un tiers de l'augmentation), ainsi que le déploiement des titres restaurant et les créations de postes, la masse salariale 2025 estimée évolue de + 1,9 M€, soit une **augmentation de 6.45 %**, ce qui correspond globalement à l'évolution de la population sur la seule dernière année (+ 6.35 %).

Le tableau ci-dessous illustre la répartition de ces différents facteurs de progression sur la masse salariale 2025.

² Pour ces 7 postes, il s'agit de remplacer des postes de TOLF à mi-temps par autant de postes de commis de cuisine à temps plein.

Répartition des facteurs de progression de la masse salariale 2025



Les autres charges du budget RH (chapitre 012 et 011)

En complément de ces dépenses relatives à la masse salariale, la Ville entend réaffirmer plusieurs priorités sur les autres axes de la politique de ressources humaines, notamment en matière de santé/sécurité au travail et de formation.

En matière de politique de prévention, la Ville poursuit son engagement sur la santé et la sécurité au travail avec la mise en œuvre de différentes modalités d'actions coordonnées par le service Prévention et conditions de travail :

- Le service de **médecine préventive (AMET)** donne aux agents un accès à un médecin du travail, une psychologue du travail, des ergonomes et des métrologues, ainsi qu'à une assistante sociale. Alors que de nombreuses collectivités peinent aujourd'hui à répondre à leurs obligations en matière de surveillance médicale des agents, la Ville de Romainville peut ainsi assurer toutes les visites obligatoires et accompagner les situations particulières de certains agents.
- Le Service ergonomie et intervention en prévention des risques professionnels (EIPRP) du CIG met partiellement à disposition **un agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI) et une conseillère en prévention des risques professionnels** afin de contrôler les règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail, et de proposer toute mesure visant à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

L'ensemble de ces mesures donne lieu à l'inscription prévisionnelle d'un budget de 98 K€.

En matière de politique d'action sociale, la Ville renouvelle en 2025 sa convention avec Plurelya, gestionnaire d'œuvres sociales (pour 67 K€) qui offre aux agents diverses prestations et aides tout au long de la vie.

De plus, la Ville continuera à offrir une carte-cadeau aux agents permanents et aux vacataires présents depuis plus de six mois. D'un montant de 50 € en 2020, elle est progressivement passée à 60€ en 2021, à 70€ en 2022 et à **80 € depuis 2023 pour environ 750 agents** (contre un peu moins de 500 agents en 2020).

Enfin, **en matière de formation**, la Ville confirme son ambition de faire monter les agents en compétence et d'encourager leur mobilité interne. Aussi, au-delà de la cotisation obligatoire de 0.9% de la masse salariale versée au CNFPT pour le financement des formations individuelles et collectives des agents, la Ville rajoute dans ses inscriptions budgétaires 125 K€ supplémentaires pour compléter plus largement cette offre de formation.

Un plan biennal de formation a été présenté en décembre 2024 pour mieux valoriser l'offre globale de formation auprès des agents, et favoriser leur départ en formation. Au-delà des formations obligatoires (statutaire et santé sécurité au travail), il s'agit de développer les compétences des agents en tenant compte de leur projet d'évolution de carrière, de la modernisation du service public, des projets de service et des valeurs communes défendues par la collectivité.

Ainsi, en 2025-2026 seront ainsi organisées des formations sur les thèmes suivants :

- Connaître l'environnement et la culture territoriale
- Lutter contre toute forme de discrimination
- Accompagner la transition écologique juste
- Assurer un accueil de qualité et accompagner les agents dans la gestion des situations difficiles
- Moderniser le service public et développer les compétences informatiques
- Appliquer le principe de la laïcité
- Développer des méthodes de travail participatives
- Favoriser les coopérations territoriales
- Prévenir les risques psycho-sociaux

E - Les nouveaux outils de pilotage et de gestion de la collectivité

Afin de veiller au respect des objectifs de sa stratégie financière, la Ville continue de se doter d'outils pour pouvoir lui permettre d'anticiper et faire des choix dans un environnement financier de plus en plus contraint et dégradé. Certains ont été présentés plus haut dans le présent rapport.

De plus, en parallèle des outils de pilotage prospectifs, la Ville a souhaité compléter son analyse par des outils permettant d'affiner notre lecture budgétaire et contribuer ainsi à la transparence des coûts de l'action publique à Romainville.

Ainsi, après avoir créé en 2022 un PPI (programme pluriannuel d'investissement) adossé à un PPF (mesurant les effets induits de ces investissements sur le fonctionnement), et avoir lancé en 2023 le début d'une comptabilité analytique, ce rapport est **l'occasion d'évoquer la constitution de nouveaux outils que la collectivité a mis en place.**

Le premier élément concerne **la décomposition de la chaîne fiscale** (et permet donc d’apprécier le véritable levier dont la collectivité bénéficie pour ajuster, voire adopter son budget à l’équilibre. Cet outil met en exergue, que même si en théorie les collectivités s’administrent librement et disposent pour ce faire d’un pouvoir fiscal... la réalité est plus complexe, d’autant lorsque cette même fiscalité est régulièrement soumise à des décisions de l’Etat qui viennent impacter les ressources des collectivités (dernier exemple en vigueur : la suppression de la taxe d’habitation non intégralement compensée).

D’autres outils concernent **le coût net de fonctionnement des services publics romainvillois**, une fois les fonctions supports reventilées sur les services opérationnels. Pour aboutir à ce calcul du reste à charge pour la collectivité, ont été prises en compte les dépenses courantes des services (charges à caractère général et charges de gestion courante) auxquelles ont été ajoutées les dépenses de masse salariale. Au niveau des recettes, ont été prises en considération les recettes d’activités des services tant sur le volet « remboursement des usagers» (redevances et loyers) que sur le volet « subventions attribuées ». Ce reste à charge est égal à la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, qui constitue un solde net avant le financement complémentaire par le biais de la fiscalité. Sont néanmoins exclues à ce stade les dépenses telles que les intérêts de la dette, les amortissements ou les dépenses (ex frais liés à des contentieux) et les recettes à caractère exceptionnel.

Sur le volet du pilotage de la masse salariale, **des tableaux de suivi des heures supplémentaires et des vacances** vont être désormais transmis mensuellement aux services pour piloter au plus près ces éléments variables et ajuster au besoin leur trajectoire.

Par ailleurs, la Ville se mobilise en partenariat avec la Trésorerie Municipale pour renforcer la qualité comptable de ses opérations et tous les processus de contrôle interne de la chaîne budgétaire et comptable. Des réunions mensuelles thématiques vont être organisées en 2025 et devraient aboutir à la rédaction d’une **Convention de partenariat** reprenant les engagements réciproques de chacun.

En parallèle, avec le même objectif, la collectivité approuvera au Conseil Municipal du mois de mars 2025, un nouveau **Règlement intérieur des marchés publics**. Au-delà de rappeler les règles fondamentales à respecter en matière de droit de la commande publique, ce dernier introduira des règles spécifiques plus exigeantes que la législation ou la réglementation ne l’exigent pour notamment renforcer les principes d’égalité de traitement et de transparence des procédures mais aussi pour augmenter notre taux de couverture des dépenses par des marchés publics.

Aussi, avec ces nouveaux outils, la municipalité entend poursuivre sa politique de gestion exigeante et volontariste, garantir au maximum une trajectoire financière saine et responsable et développer sa capacité à agir en conscience et sur le long terme.

Chapitre 3 : Les grandes orientations budgétaires et les priorités de l'action communale pour 2025

Plus encore qu'en 2024, l'ensemble de ces éléments contextuels, notamment au niveau national, apporte leurs lots d'incertitudes et de contraintes sur la préparation budgétaire. Pour autant, cette construction budgétaire 2025 se veut être un budget de consolidation de l'action municipale : mise en oeuvre opérationnelle des projets d'investissement, déploiement de la PPI municipale et constitution d'une offre de services de plus en plus qualitative.

Après trois années où la collectivité a remis à niveau nombre de services publics en corrélation avec l'évolution de sa population et les attentes des habitants, des équipements publics seront prochainement ouverts.

A – Agir pour l'égalité territoriale, les quartiers prioritaires et le renforcement d'un service public de proximité.

1/ Trois nouveaux équipements structurants dans le quartier de Gagarine

Depuis plusieurs années déjà, le quartier Youri-Gagarine fait aujourd'hui l'objet d'un vaste projet de transformation porté par les habitants, le territoire d'Est Ensemble, maître d'ouvrage et la municipalité. Depuis sa prise de fonction en juillet 2020, la municipalité a engagé une redéfinition de la feuille de route avec les partenaires pour **ouvrir le quartier sur son environnement et offrir de meilleures conditions de vie** aux habitants.

Après un important travail de redéfinition de l'usage en concertation avec les intéressés, les habitants eux-mêmes, vont être livrés en 2025 les équipements publics permettant de finaliser le projet et d'amener un quotidien et une vie de quartier animée.

Ces équipements sont :

- **La Fabrique de l'émancipation** (montant global des travaux hors subvention : 4,3 M€ dont 2,5 M€ sur 2025)

La Fabrique de l'Emancipation répondra pleinement aux objectifs recherchés par la Municipalité de proximité, d'accompagnement, de partages, de lieu de vie dans le quartier et de nouvelles offres de service public aux habitants. En effet, cet équipement sera un tiers-lieu de 1 200m² dédiés à l'inclusion numérique et professionnelle et ouvrira ses portes au 1^{er} semestre 2025.

Ce tiers-lieu a vocation à lutter contre la fracture numérique en permettant aux publics éloignés de l'emploi d'accéder facilement à un accompagnement dédié et de se familiariser avec les outils numériques. Développer l'autonomie numérique de ces publics est pourtant nécessaire pour leur permettre de réaliser eux-mêmes leurs démarches administratives et de recherche d'emploi, d'être acteurs de leurs parcours et d'accéder à l'emploi.

Par ailleurs, en réunissant différents acteurs de l'inclusion numérique et professionnelle dans un même lieu et de manière permanente, la Fabrique de l'Emancipation aura ainsi pour ambition de favoriser la mobilité des publics entre les dispositifs.

Au plus près des habitants, cet équipement réunira le groupement d'économie solidaire PoleS (acteur de l'insertion professionnelle depuis 30 ans ayant développé une expertise reconnue dans le domaine de l'inclusion numérique) et d'autres acteurs œuvrant localement

pour l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi (conseillers de la mission locale MIEJ 93, équipe de l'Agence Locale d'Insertion Romainville/Noisy-le-Sec, équipe du chantier d'insertion ACTES, référente PLIE, association de quartier Nouvelle G...).

Le partage par ces acteurs d'un équipement commun, permettra entre autres d'animer pour tous les publics :

- un espace de médiation numérique, dispensant un accompagnement individuel et collectif,
- un chantier d'insertion dédié à la médiation numérique et qui formera au métier de conseiller numérique, des personnes éloignées de l'emploi,
- un FabLab qui déploiera des programmes de conception et de fabrication numérique adaptés à différents types de public (enfants, jeunes, demandeurs d'emploi, allocataires du RSA), dans une approche d'éducation populaire et de remobilisation,
- des actions de sensibilisation aux usages du numérique : mon image sur Internet, gestion des outils, repérage des fake news, mais aussi usage des réseaux sociaux dans la recherche d'emploi...,
- des ateliers de réalisation de CV vidéo,
- des actions d'accompagnement spécifiques pour les publics ayant un projet professionnel dans le domaine du numérique, ainsi que des temps de coworking entre eux.

Accessible à tous, cet équipement a été entièrement conçu pour permettre un accueil qualitatif des usagers.

Ce projet innovant a d'ailleurs bénéficié de nombreux financements, comme de la Région Ile-de-France dans le cadre du soutien à l'émergence et au développement des lieux d'innovation. D'autres financements sont attendus à hauteur de 1,2 M€ notamment l'un auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du fonds « innover dans la ville » et l'autre au titre du FEDER dans le cadre du programme « ITI (Investissements Territoriaux Intégrés) 2021-2027 ». Ces recettes non encore notifiées feront le cas échéant l'objet d'inscriptions en décision modificative.

- **Le Centre social Gagarine (montant global des travaux hors subvention : 2.8 M€ dont 1,1 M€ sur 2025)**

Gagarine était le seul quartier prioritaire qui n'était pas doté d'un Centre social. Depuis 2020, les actions municipales portées par la Ville en faveur de la citoyenneté et de l'éducation populaire s'y sont pourtant largement développées dans le cadre d'une préfiguration. La mobilisation des acteurs et des agents municipaux est depuis constante afin d'offrir une expérience nouvelle et répondant aux besoins des habitants. En 2025, un nouveau palier est franchi dans le développement de cette démarche avec l'inauguration du nouveau Centre social Gagarine.

Dès 2024, l'activité du Centre social Gagarine avait déjà été lancée en direction de tous ses publics (famille, jeunesse, vie de quartier) en amont de l'ouverture du futur équipement. Toutefois, avec l'ouverture de ce nouveau Centre social, les activités vont s'intensifier notamment via le développement de l'école municipale des arts, des sports et des savoirs (EMASS), l'identification d'un nouvel ALSH enfance et la tenue de permanence d'accès aux droits.

L'augmentation importante des fréquentations sur les centres sociaux tous quartiers confondus démontre tout l'intérêt porté par les habitants sur ces offres de service. Ainsi, les activités proposées ont connu cette année encore une progression de + 40,5% pour le secteur enfance, +28,5% pour le secteur jeunesse (indépendamment des offres de services proposées par le service jeunesse lui-même) et +51,7% pour le secteur famille.

- **La Maison de l'engagement** (montant global des travaux hors subvention : 1.4 M€ dont 800 k€ sur 2025)

Présentée aux associations lors des Assises de la vie associative, la Maison de l'engagement sera un outil commun et collectif. Responsabilité partagée, respect du lieu, égalité entre associations, convivialité, les membres associatifs ont d'ores et déjà commencé à se projeter dans le fonctionnement de leur future maison. La Maison de la mémoire et des anciens combattants, Raymonde et Alphonse Tessier viendra s'y implanter.

Elle constituera un espace d'accueil physique, avec mise à disposition de salles mutualisées de réunion interne, de travail et de formation. Lieu ressource, les associations romainvilloises auront accès à divers services (photocopies/impressions, documentation, outils informatiques). Elle proposera, enfin, un guichet unique, qui permettra de s'informer ou réaliser une démarche de création d'association, une recherche de financement, le montage d'un projet.

- **La salle polyvalente**

Cette salle sera polyvalente par ses usages et ses publics. En effet, il est envisagé qu'elle puisse accueillir tour à tour les familles des centres sociaux pour prolonger les activités nécessitant parfois des espaces plus grands, des associations pour pouvoir réaliser leurs éventuelles assemblées générales ou organiser des rencontres entre associations, ou même encore des sportifs pour pratiquer certaines activités. Par ailleurs, ce lieu servira également à la réalisation d'ateliers gourmands dont les objectifs portent sur l'accompagnement à la transformation alimentaire, à l'éducation populaire et à la lutte contre la précarité alimentaire, qui in fine se traduiront par des moments de convivialité pour les habitants du quartier.

2/ L'extension du centre social Mandela (325 k€)

En complément de la rénovation de la crèche Yvonne Sulot dans le quartier des 3 Communes, la Ville propose une extension du Centre social Mandela pour mieux accueillir les différents publics.

Ce centre a déjà obtenu la **labellisation France Services** et permet ainsi de valoriser l'action de cette structure au sein du territoire. Par ailleurs, cette extension sera également l'occasion de développer le partenariat tissé avec l'établissement de la Villette pour l'installation d'une Micro-folie. La Micro-folie est conçue comme une structure culturelle de proximité, largement ouverte pour soutenir et rendre visible les initiatives locales. La création d'un espace scénique spécifique élargit encore l'expression des publics.

3/ Lancement des études pour l'extension et l'implantation de la cantine du futur à Fraternité / Gallèpe

La Ville lance en 2025 les crédits d'études pour permettre à la rentrée 2027 l'ouverture d'une cantine 100% bio et produits frais, locale et faite maison par l'extension de la salle de restauration entre les deux écoles, complétée par la création d'une cour Oasis sur Gallèpe qui viendra relier celle déjà réalisée à Fraternité.

4/ La construction de l'école au Bas-Pays : nouveau modèle écologique pour former nos futurs éco-citoyens (montant global des travaux hors subvention : 24 M€ dont 1,5 M€ sur 2025)

Sur la politique publique de l'éducation, la Ville a engagé depuis 2020 une dynamique majeure pour accueillir et faire apprendre dans les meilleures conditions possibles.

L'année 2025 verra la poursuite des études **pour le groupe scolaire du Bas-Pays**. D'ici à la livraison à la rentrée scolaire 2027, la Ville aura investi plus de 24 M€ pour ce projet d'envergure pour former de futurs éco-citoyens. Le projet du groupe scolaire s'inscrit dans une démarche ambitieuse de réduction de l'empreinte carbone, notamment par l'utilisation de matériaux biosourcés. Ces matériaux favorisent une conception respectueuse de l'environnement tout en garantissant une excellente qualité thermique et acoustique. Les toitures végétalisées sont un atout majeur pour la réduction des sensations d'ilots de chaleur urbains et apportent une dimension pédagogique et esthétique sensibilisant les élèves à l'importance de la biodiversité.

B- Agir pour engager les transformations de demain

1/ Par la transformation écologique de notre ville et les différents travaux dans les écoles qui réduisent la consommation des énergies

A cette fin, la municipalité a lancé depuis plusieurs années des chantiers dans de nombreuses écoles afin de les adapter d'une part au réchauffement climatique par une rénovation des toitures, isolation extérieure, changement des huisseries, d'autre part une reconfiguration des espaces pour améliorer les conditions d'accueil des différents publics : enfants, enseignants, périscolaires, animateurs...

De surcroît, est prévu dans les dépenses d'investissement, le renouvellement d'un certain nombre de mobiliers et matériels scolaires ou de restauration scolaire à hauteur de 95 k€.

2/ Par la transition alimentaire

- **La nouvelle cuisine de production Charcot-Barbusse (5,5 M€)**

A l'instar de l'expérimentation initiée avec la cuisine de production du groupe scolaire Maryse Bastié, la municipalité a acté la création d'une nouvelle cuisine sur site pour le groupe scolaire Charcot-Barbusse, moyennant un investissement avant subventions de 5.5 M€. A l'horizon de la

rentrée 2025, ce nouvel équipement basé sur une réhabilitation des locaux pourra produire des repas en liaison chaude pour 720 élèves sur trois écoles différentes en semaine scolaire, soit au global l'équivalent de 112 000 repas annuels (deux fois ceux de Maryse Bastié).

Cette politique initiée et développée par la Ville vise à répondre aux enjeux du localisme dans la production originelle des denrées, la lutte contre le plastique en application de la loi EGALIM, un approvisionnement 100% durable faisant une vraie place à l'agriculture biologique et la pêche durable, une volonté de réduire le gaspillage alimentaire et enfin rendre un service de restauration viable économiquement pour les familles et usagers de ces cantines.

D'un point de vue budgétaire, l'ouverture de cette nouvelle cuisine Charcot-Barbusse permettra de diminuer en volume le recours à Tables Communes, ce qui générera une économie nette pour la Ville en fonctionnement de 210 k€.

- **Les vergers à Gagarine**

Depuis 2020, la Ville est lauréate avec Est Ensemble de l'appel à projets « Quartier fertile » pour soutenir les projets d'agriculture urbaine productive dans les quartiers politiques de la ville. Ce projet, validé par l'ANRU et les élus, prévoit la création de potagers productifs et récréatifs, d'un verger et d'un espace de transformation alimentaire. Il a fait l'objet d'une concertation suivie avec les habitants du quartier et les parties prenantes autour de 7 ateliers. Ce projet de 2500 m² d'agriculture urbaine d'un budget de 40 k€ comprend au final :

- un potager productif dont les légumes seront vendus en fonction des quotients familiaux
- un potager récréatif partagé pour les habitants
- un verger ludique où seront intégrés des jeux pour les enfants
- Une bande active avec une boîte à escalade, un miroir à danser, une végétale et des potagers accessibles pour les personnes handicapées
- une « Fabrique gourmande », espace mixte de cuisine et de transformation alimentaire visant éducation populaire et lutte contre la précarité alimentaire.

- **Les travaux de réhabilitation de la Cité Maraîchère**

Livrée en février 2021, véritable tiers-lieu, la Cité Maraîchère est un équipement municipal au service des habitants et des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire. Elle propose des alternatives face aux enjeux sociétaux d'alimentation durable et de qualité, et vise à en réduire les inégalités d'accès. Innovante et solidaire, elle constitue ainsi un lieu multiple de production maraîchère, d'apprentissage, de pédagogie et de sensibilisation à des modes de vie plus respectueux de l'environnement, de récréation et d'échanges, mais aussi un nouveau lieu de vie dans le quartier.

Cependant, malgré sa jeunesse et au regard des malfaçons constatées sur cet équipement, la Ville est contrainte d'investir 300 k€ en 2025 pour améliorer l'efficacité des aménagements, ainsi que les espaces de production maraîchère et d'apprentissage pour répondre davantage aux besoins des utilisateurs quotidiens.

- **La cuisine au sein du Centre social Mandela**

Dans le cadre du déploiement du projet de cuisine scolaire bio et écoresponsable, une cuisine pédagogique a été programmée dans le cadre de l'extension du Centre social, permettant à encore d'œuvrer collectivement au bien et mieux manger.

3/ Par la poursuite de la renaturation en ville pour un cadre de vie agréable en s'appuyant sur la stratégie paysagère

- **Une ambition forte de concilier équipement public et renaturation en ville : le projet du stade Stalingrad**

Le projet de réaménagement du complexe Sportif Stalingrad s'inscrit dans une **démarche ambitieuse de modernisation et de développement des infrastructures sportives et paysagères**. Tout en intégrant une dimension durable et inclusive, ce projet contribue à l'embellissement et à l'amélioration du parc environnant, géré par Ile-de-France Nature, renforçant ainsi la valorisation et la préservation du patrimoine naturel.

Ce projet ambitieux et novateur vise à doter la Ville d'infrastructures sportives modernes, adaptées aux attentes des usagers. Elles sont conçues pour répondre à des besoins croissants en matière de sports et de loisirs tout en respectant les normes fédérales, environnementales et de sécurité plus exigeante. Le complexe sportif disposera à l'issue des travaux d'aménagements de :

- 2 terrains de football, aux normes de la FFF et permettant la pratique en compétitions
- 1 piste d'athlétisme de 400 mètres répondant aux besoins des associations sportives et des établissements scolaires
- 3 terrains de tennis dont un couvert

Ce projet d'aménagement est budgété à hauteur de 19 M€ dans la programmation de la Ville. En 2025, les crédits budgétaires sont fléchés à 1,9 M€ afin de poursuivre les études avant le lancement des travaux au 4^e trimestre 2025.

Ce réaménagement n'est pas seulement un investissement pour les générations actuelles mais aussi une promesse d'amélioration durable de qualité de vie pour tous. Il incarne également une ambition régionale combinant sport, écologie, éducation et bien-être. Cette action fait l'objet d'une expérimentation avec l'instauration d'un comité de pilotage citoyen dans une démarche de co-construction transparente.

- **La rénovation de la place des commerces (2,6 M€, en 2025)**

Dans le cadre de l'opération de la place des commerces, la Ville souhaite aménager des espaces publics en vue de créer un lieu de rencontres qualitatif, véritable cœur de ville et référence pour ses habitants. La Ville souhaite ainsi recréer un espace de rencontre pour les riverains et les commerçants et créer des conditions propices à une vie de quartier.

Les ambitions sont notamment de :

- Remodeler un espace de rencontre et freiner la densification du quartier,

- Favoriser une mobilité pacifiée, en privilégiant les flux piétons, en déviant la circulation des véhicules vers des axes de transit, et surtout en développant un axe vélo sur l'avenue Verdun en cohérence avec le plan RER Vélo,
- Aménager la place avec des matériaux recyclés/biosourcés, et créer un espace végétal anti-îlot de chaleur pour lutter contre le réchauffement climatique.

En concertation avec les riverains et les commerçants, ce projet veillera par ailleurs à mieux identifier les zones structurantes en respectant les différentes utilités, à savoir la tenue d'un marché forain, d'une rue commerçante (avenue Président Wilson), d'un axe Vélo (avenue Verdun) et l'aménagement de la rue Saint-Germain.

- **La reprise de la gestion des jardins familiaux (100 k€ pour des travaux de réhabilitation et 16 k€ pour le fonctionnement courant)**

Depuis juillet 2024, dans le cadre du processus en cours de dissolution du syndicat mixte d'étude de gestion de la « Corniche des forts » et la reprise en gestion de l'ensemble du site par l'agence Ile-de-France Nature, la Ville de Romainville a récupéré la gestion des jardins familiaux, soit les 17000 m² des potagers.

Ce projet nécessite de remettre à plat l'ensemble du fonctionnement de ce site et de concevoir un nouveau projet global en adéquation avec la politique menée par la Ville. L'enjeu est de pouvoir ouvrir plus largement les jardins familiaux vers la ville et ses habitants par un élargissement du cercle de bénéficiaires (50 îlots), la mise en œuvre d'ateliers pédagogiques à destination des écoles et centres de loisirs, l'aménagement d'espaces ouverts au public et la programmation de moments festifs et collectifs.

Il est entre autres envisagé de créer un parcours au potager, de créer une place publique avec une parcelle et une serre pédagogique attenantes, une maison des pollinisateurs, ainsi que plusieurs îlots thématiques.

Ce projet sera ainsi l'occasion de travailler en concertation avec les associations déjà présentes (les ruchers de Romainville, les Petits frères des pauvres, l'association des Paralysés de France), les écoles et les différents publics du CCAS, de la maison des retraités, des Centres sociaux, et des équipements culturels de la Ville.

La reprise de ces potagers coïncide avec le souhait de la Ville de développer de nouveaux lieux d'agriculture urbaine et complète ainsi les projets tels que « Quartier fertile » ou la micro ferme pédagogique dans les Bas-Pays.

- **La Stratégie paysagère : de la végétalisation du cimetière à la renaturation de la rue du Docteur Parat**

Dans la continuité de la Stratégie paysagère déjà amorcée, figurent des crédits pour les travaux de rénovation de l'ancien cimetière, dont une première tranche de végétalisation est prévue en 2025 à hauteur de 200 k€.

Concernant les aménagements de renaturation prévus pour la rue du Docteur Parat, les crédits 2025 s'élèvent à 300 k€.

- Des moyens supplémentaires pour accompagner le service des espaces verts

Avec le réchauffement climatique et la renaturation de la Ville, les missions du service des espaces verts reviennent au cœur des enjeux de transition et de transformations écologiques. Une réallocation des moyens apparaît donc comme nécessaire au regard de ces enjeux en 2025. Il est envisagé que les agents des espaces verts concentrent leurs actions sur les massifs et le fleurissement des espaces au sein de la Ville. En parallèle, concernant la gestion des grandes surfaces herbées et l'entretien des arbres qui nécessitent du temps et du matériel, ces prestations pourront être confiées le cas échéant à des sociétés spécialisées. Cette nouvelle répartition doit permettre à terme un traitement uniforme des grands espaces publics de la Ville et répondre aux défis de demain.

- Verdissement de la flotte auto et mobilités douces

La Ville poursuit depuis plusieurs années le verdissement de sa flotte automobile. Ainsi, chaque renouvellement de véhicule est l'occasion de réfléchir au passage du thermique à l'électrique et d'interroger la pertinence ou non de ce renouvellement, pour, dès que cela est possible, passer aux mobilités douces. Cette année sera ainsi l'opportunité de sortir 8 véhicules polluants et d'en renouveler 4 exclusivement électriques. La flotte de vélos de la Ville sera également amplifiée et sa gestion rationalisée.

De surcroît, une nouvelle station Vélib (100 k€) sera installée Avenue Gaston-Roussel et des aménagements de pistes cyclables seront opérés sur l'Avenue de Verdun (300 k€).

C - Agir en concertation avec la population

1/ Les Assises de la jeunesse

Après une phase de préfiguration de sa politique de soutien à la jeunesse, ce service nouvellement créé a vu sa fréquentation bondir en 2024 et compte désormais 314 jeunes accueillis et accompagnés (contre 197 en 2023, soit +160%).

Fort de ces nouveaux enjeux, la Ville de Romainville a décidé de mener durant plusieurs mois des Assises de la jeunesse. Le bilan de cette concertation publique a permis de dégager **3 grandes orientations** qui serviront de fil conducteur aux différentes actions menées par le service jeunesse :

- La première concerne l'accès aux droits et à l'égalité de nos jeunes. Il s'agit là de les accompagner dans leur orientation scolaire, de lutter contre le décrochage scolaire, de mieux prendre en considération la pluralité des situations des jeunes (statuts, difficultés, lieux de vie) et de faciliter leur accès au logement (implantation dans la ZAC de l'horloge d'un foyer de jeunes travailleurs).
- La seconde concerne l'émancipation de nos jeunes et leur réussite individuelle et collective. Pour cela et en plus de la poursuite de l'opération « Jobs d'été », des partenariats avec les entreprises pourraient être mis en place pour favoriser la recherche de stages et d'alternances. Il s'agit également de renforcer les accès à la santé, à la culture et aux sports, de lutter contre le harcèlement scolaire ou le cyberharcèlement ou

encore de soutenir financièrement des formations dans l'animation ou l'obtention du permis de conduire.

- La dernière enfin vise à encourager les formes de citoyenneté et d'engagement pour les jeunes, avec à titre d'exemple, la possibilité de créer un budget dédié à leurs projets ou de mettre en place des partenariats avec des acteurs de l'écologie ou de l'agriculture urbaine en tant que futurs citoyens.

A l'issue de ces Assises, de nombreuses initiatives du service jeunesse ont été réaffirmées et d'autres se développeront en 2025.

2/ Les Assises de la vie associative et la confirmation du soutien au secteur associatif

Dès 2020, la municipalité a eu pour ambition de redynamiser son secteur associatif, notamment en doublant les financements alloués au cours du mandat. En 2025, **cet engagement sera déjà atteint** et 312 k€ sont d'ores et déjà fléchés budgétairement pour aider les associations dans la réalisation de leurs projets.

Par ailleurs, la Ville entend maintenir son soutien plein et entier par la mise à disposition de créneaux dans les équipements publics et le prêt de matériels lors des manifestations.

Enfin, les différentes instances organisées dans le cadre des assises de la vie associative ont permis de mettre en lumière le rôle majeur des associations dans l'épanouissement des habitants (environ 150 associations sont recensées au niveau local), la relation partenariale avec la Ville pour dynamiser le tissu et le fluidifier en disposant d'équipements pour répondre à cette vitalité. Ces assises ont permis également de préfigurer les usages de la Maison de l'engagement coconstruit avec le public cible et l'implication forte des associations de la mémoire et des anciens combattants dans la définition du projet et de la place de leur nouvelle maison qui s'y installera.

L'ouverture de la Maison de l'engagement (cf supra) en 2025 constituera une belle concrétisation des engagements de la municipalité vis-à-vis des acteurs du secteur associatif et de leurs adhérents.

D – Agir pour l'amélioration continue des offres de service au public

1/ L'offre petite enfance

Historiquement, la politique petite enfance est portée par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis. Avec le développement de la population romainvilloise depuis peu, la municipalité vient compléter l'action départementale en achetant des places auprès des opérateurs implantés sur la Ville. En 2025, la Ville disposera à partir de septembre, de 5 places auprès des Petits chaperons rouges et, de 18 places auprès de la structure Tillou, soit une augmentation au global de 13 places par rapport à 2024.

L'année 2025 sera également l'année d'un projet innovant concernant l'ouverture d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) au Bas-Pays. En effet, la Ville de Romainville a lancé un programme de requalification d'un ancien pavillon pour y installer une MAM ainsi qu'un projet de micro ferme pédagogique dans son jardin. Ce pavillon sera utilisé par 3 assistantes maternelles pour une capacité d'accueil de 12 enfants.

Cette micro ferme pédagogique disposera entre autres d'espaces pour se détendre (lecture, observation des animaux, petits espaces de jeu avec les enfants), d'une mare favorisant la biodiversité, et d'un petit potager à vocation pédagogique.

Un budget de 700 k€ a été consacré à ce nouveau lieu d'accueil des jeunes enfants, dont 500 k€ ont été inscrits en 2025.

2/ Le portail Wifi pour les usagers dans différents sites

Afin de permettre aux usagers de faciliter leurs démarches, différents équipements publics seront équipés de bornes Wifi. Ces sites sont les suivants : la Maison des retraités, le Centre de santé, le Pavillon, les Centres sociaux de Brel et de Mandela, l'Hôtel de Ville et également les 3 futurs équipements de Gagarine.

3/ Les séniors : après la rénovation de la MDR, des animations supplémentaires

Après les travaux de rénovation de la maison des retraités en 2024, l'année 2025 sera l'occasion de renforcer encore les activités proposées aux 2304 adhérents seniors recensés en 2024 (soit un retraité sur deux). Un animateur supplémentaire sera recruté, ce qui permettra de développer notamment les activités séjours, ou le sport-santé déjà fortement plébiscités.

De plus, les temps forts que sont Romainville l'été, la semaine bleue et le banquet annuel viennent compléter ces différentes animations, qui représentent au global un cout annuel de 212 000 €.

4/ Continuer à agir sur le logement et l'habitat insalubre

Conformément au Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la Ville va reloger ces populations dans des conditions beaucoup plus dignes et qualitatives. Ce projet global estimé à 2,9 M€ a été entamé durant l'année 2024 et devrait se concrétiser d'ici au premier semestre 2025 avec un solde 2,1 M€ inscrit au BP2025.

D'une manière générale, la résorption de l'habitat insalubre reste un objectif important et un travail sur la durée est mené avec Est Ensemble et la Soreqa pour déterminer de manière conventionnelle les sites qui pourraient être réhabilités.

Par ailleurs, dans le cadre du logement social, une prestation nouvelle (14 k€) a été intégrée au budget pour permettre un accompagnement social auprès de certains locataires. En effet, grâce à une facilitation des accès aux allocations de la CAF, cette gestion externalisée de cet accompagnement devrait permettre aux ménages d'assurer leur solvabilité et le paiement de leur loyer.

5/ L'amélioration du cadre de vie avec le réaménagement des rues

Au-delà de l'aménagement de la place des commerces, un budget de 1,2 million d'euros est consacré pour l'entretien et la mise aux normes de la voirie communale en 2025, avec une attention particulière pour les rues République et Arago.

Par ailleurs, 577 k€ de crédits sont prévus pour entretenir la voirie communale. L'accent sera mis à la poursuite des travaux favorisant les accès PMR.

6/ Des événements culturels et festifs de qualité

Au-delà de la programmation culturelle portée par le Pavillon et la lecture publique au sein de la médiathèque Romain Rolland, plusieurs temps forts culturels ponctuent désormais la vie romainvilloise : les Portes ouvertes des ateliers d'artistes (POAA) augmentée et dynamisée, CirkCourt, l'Esperluette, festival des auteurs Romainvillois.es, en biennale et le soutien à la grande parade métèque.

Ainsi avec l'ensemble de la programmation culturelle, le budget alloué s'élève à 380 k€.

Par ailleurs, deux autres événements majeurs se poursuivent avec Romainville l'été et le Village d'été. Face au plein succès des animations et des activités proposées, le budget 2025 a reconduit des crédits de fonctionnement courant à hauteur de 211 k€, et pratiquement autant en coûts induits sur la masse salariale (185 k€).

E – Agir pour garantir la continuité des grands projets et des stratégies déployées au long cours

1/ ZAC de l'Horloge

Au Bas-Pays, les logements continuent de sortir de terre. Dans le même temps, la Ville et Est Ensemble continuent de réfléchir aux aménagements de la seconde phase, notamment en recherchant une dédensification de l'habitat par rapport au projet initialement envisagé et en visant là aussi à la renaturation des espaces. Pour ce faire, la Ville contribue à hauteur de 787 k€/an et ce jusqu'en 2028.

2/ Reconstitution des réserves foncières

Quelques acquisitions foncières ont pu être réalisées en toute fin d'année 2024 : le terrain du 83 rue Dr Vaillant qui accueillera le futur groupe scolaire du Bas-Pays (3,3 M€), un local au 11-13 rue du Docteur Calmette dans le cadre des aménagements relatifs à l'arrivée du tramway (385 k€) et enfin un local au 144 rue de la République pour y implanter la future Maison de la parentalité.

Cet axe reste un objectif majeur pour permettre à la collectivité de se doter des équipements publics nécessaires à l'arrivée florissante des nouveaux habitants. Alors que 30 M€ de cessions foncières ont été réalisées au cours du mandat précédent, la Ville doit se redonner une capacité à agir. Elle reste ainsi à l'affût des nouvelles opportunités foncières qui se libèrent. Chaque parcelle est ainsi l'occasion de réfléchir aux options permettant de répondre aux besoins des habitants. A ce stade budgétaire, aucune opportunité n'a été identifiée mais des crédits pourront être inscrits en décision modificative si besoin était.

3/ La poursuite de l'entretien du patrimoine communal

Comme chaque année, la Ville poursuit ses efforts et consacre une part importante de son budget d'investissement à l'entretien courant des bâtiments communaux et de son domaine public. Au-delà des travaux dans les écoles (600 k€), la Ville a prévu plus de 1,3 M€ pour réhabiliter les autres bâtiments communaux.

Conclusion

Alors que chaque jour un peu plus, nous observons l'effacement des grands principes de notre vie commune et des grands éléments de stabilisation politique, institutionnelle, ou géopolitique, les communes restent un point d'appui et de stabilité particulièrement important pour nos concitoyens. La montée d'une internationale d'extrême droite, accompagnée par un techno-capitalisme vorace, combinée à l'accélération massive du changement climatique, génèrent un sentiment d'incertitude anxiogène pour nos habitants et tout particulièrement ici en Seine-Saint-Denis, terre d'immigration, de respect de l'altérité et du faire ensemble.

Face à cela, à Romainville, les choix opérés depuis 4 ans par la majorité municipale permettent de combiner gestion rigoureuse en nous situant dans des ratios de très bonne gestion (que cela soit sur nos dépenses de fonctionnement par habitant, notre taux d'épargne net et brut ou notre taux d'endettement par habitant) tout en garantissant un service public de qualité et des investissements pour préparer l'avenir.

Car 2025 sera une année de concrétisation de nombreux projets au cœur des engagements politiques de cette majorité :

- Agir pour l'égalité territoriale, avec le renforcement des équipements publics à Gagarine, aux 3 communes, ou au Bas-Pays.
- Agir pour répondre à l'enjeu majeur de notre temps qu'est celui de la transformation écologique de nos modèles, que cela soit dans la construction des futurs équipements, dans la végétalisation de notre cadre de vie ou dans le développement des mobilités douces, en complémentarité de l'arrivée des réseaux de transports structurants.
- Agir face au monde darwinien du chacun pour soi de Trump et des droites extrêmes. Nous ne devons jamais oublier les plus vulnérables. C'est tout le sens du service public local que nous développons (qu'il soit à destination de nos aînés, de nos jeunes ou des personnes fragiles etc.), en faisant de la collectivité un levier de reconnaissance de la vulnérabilité pour garantir la solidarité et le commun.
- Faire de la transition alimentaire un levier puissant de développement local respectueux de l'environnement, des personnes, des écosystèmes et vecteur de joie et de convivialité.

En conclusion, ce rapport d'orientations budgétaires 2025 dense, fourni est un outil précieux pour permettre au Conseil municipal de Romainville de débattre de manière éclairée sur les choix de la majorité municipale. Il est l'aboutissement d'un travail lancé depuis 4 ans désormais, de création d'outils de pilotage, de suivi et contrôle de gestion de l'activité de la Ville au service d'un débat démocratique de qualité. Plus que jamais nous en avons besoin.